Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260929-CC_2026_0209-DE

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER KUMUNIEZH

CC_2026_0209

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil de Communauté du 29 septembre 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf septembre à 18 h 00, au siège de Lannion-Trégor Communauté, 1 rue Monge à Lannion, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de M. Gervais EGAULT, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 22 septembre 2026.

Nombre de membres en exercice : 90 titulaires – 46 suppléants
Présents ce jour : 79 Procurations : 8

Étaient présents :
M. ADAM Pierre , Mme ALLAIN Sonia , M. ARHANT Guirec , Mme AURIAC Cécile , M. AUZOU Didier , Mme BENECH Laurence , Mme BERNABLE Nathalie , Mme BERTINOTTI Dominique , Mme PADERNO PRIGENT Aline (suppléante de M. BERTRAND Régis), Mme BOIRON Bénédicte , Mme CADIOU Gaby , M. CAMBIER Bernard , M. CAMUS Sylvain , M. CANÉVET Fabien , M. CARRIOU Henri-Cédric , Mme CLOAREC Anne-Laure , M. COCADIN Romuald , M. CORDESSE Alain , M. COURGIBET Pascal , Mme CRAVEC Sylvie , M. DELISLE Hervé , M. DUMONT Benoît , M. EGAULT Gervais , M. EVEN Michel , Mme FERRIER Florence , Mme FOURNIS-BEYOU Aurore , M. GAUTIER Pierre-Louis , Mme GENÉTAY Stéphanie , Mme GOASDOUÉ Nadine , M. GRANGER Erwan , M. GUELOU Hervé , Mme GUILLOU Marie-Annick , Mme GUILLOUX Laurence , Mme GÜNEY Lorène , Mme HARDY Anne , M. HENRY Serge , Mme HUE Carine , M. HUONNIC Pierre , M. JEFFROY Christian , M. JEZEQUEL Yves , M. GRALL Pierre (suppléant de Mme JOUAN Sandrine), M. KERGOAT Yann , Mme KERLEN Frédérique , Mme KERRAIN Tréfina , M. LAHOUSSINE Alain , M. LATIMIER Hervé , M. LAYUS Michel , M. LE BEVER Gildas , Mme LE BOULANGER Danielle , M. LE BUHAN Erwan , Mme LE CALVEZ Joyselle , M. LE CREURER Éric , M. LE DAMANY Yves , M. LE FOLL Arnaud , Mme LE GOFFIC Blanche , Mme LE JANNOU Virginie , Mme LE MEST Nathalie , M. LE MORVAN Arnaud , M. LE MOULLEC Frédéric , M. LE QUÉMÉNER Laurent , M. LE ROI Christian , M. LE ROLLAND Yves , M. LEON Erven , M. LÉON Frédéric , M. LIRZIN Yvon , Mme MACÉ Annie , M. MARECHAL Guy , M. OFFRET Maurice , M. PENVEN Eddy , M. PERREAU Frédéric , M. PHILIPPE Joël , M. RANNOU Laurent , Mme RICHARD-LE BRAS Isabelle , M. ROGARD Didier , M. SEUREAU Cédric , Mme SEVES-QUERRE Frédérique , M. TANGUY Jean-Pierre , M. THEBAULT Christophe , M. TOURNIER Vincent

Procurations :
Mme DRONIOU Marie-Louise à M. LAYUS Michel, M. EVEN Jean-Louis à Mme FERRIER Florence, M. FROGER Jérôme à Mme CLOAREC Anne-Laure, M. LAURENT Éric à M. EGAULT Gervais, Mme LOGNONÉ Jamila à M. CAMUS Sylvain, Mme MOLLE Anabelle à M. KERGOAT Yann, Mme NICOLAS Sonya à Mme GENÉTAY Stéphanie, M. ROBERT Éric à M. SEUREAU Cédric

Etaient absents excusés :
Mme BONNIEC Carole, M. LE BRIAND Gilbert, Mme PONTAILLER Catherine

Il a été procédé, conformément à l'article à L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. LE MOULLEC Frédéric, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

## Avenant à la convention cadre d'objectifs et de moyens des centres d'innovation - Photonics Bretagne et le CEVA - Financement de la période 2026 -2027

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260929-CC_2026_0209-DE

## Exposé des motifs

Lannion-Trégor Communauté est positionnée comme l'un des territoires les plus actifs en matière d'innovation au niveau régional. L'Agglomération en lien avec le Conseil Régional, avec le soutien du Conseil Départemental des Côtes d'Armor est engagée dans une politique de soutien aux Centres d'Innovation Technologique (C.I.T).

En Bretagne, les CIT représentent un véritable levier de compétitivité en matière de développement économique et de déploiement de l'innovation. Leur fonction clé est de faire émerger les innovations de demain, accompagner les transitions des filières et aider les entreprises à transformer leurs idées en solutions concrètes. Ce sont de véritables passerelles entre la recherche et l'économie qui jouent un rôle clé pour accélérer l'innovation.

Sur notre territoire, deux CIT de notoriété technique internationale soutiennent l'innovation inter-filières :

-Photonics Bretagne situé à Lannion avec son hub d'innovation technologique regroupe près de 120 membres dont des industriels, des organismes de formation, des laboratoires de recherche issus de la filière photonique. Sa plateforme technologique conçoit et commercialise sous la marque PERFOS des fibres optiques spéciales et des composants.

-Le CEVA (Centre d'Etude et de Valorisation des Algues) est en Bretagne un acteur majeur de la recherche sur les algues. Situé à Pleubian, il est l'unique centre technique dédié aux algues en Europe et à ce titre assure un lien étroit entre politique publique, recherche et domaine économique pour valoriser les végétaux marins.

Considérant la mission de service public qu'assurent ces structures, le Conseil Régional, Lannion-Trégor Communauté et le Conseil Départemental des Côtes d'Armor accompagnent la mission d'intérêt général des CIT, régie par une Convention Cadre d'Objectifs et de Moyens (COM) incluant un budget prévisionnel sur la période 2023-2027.

A la suite d'un bilan à mi-parcours, à l'issue de première phase de financement 2023-2025, le budget prévisionnel annuel de chacun des deux CIT a été revu pour la période 2026-2027. Il est présenté dans les tableaux ci-dessous.

Maquette annuelle COM CIT par centres techniques sur la période 2026-2027

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260929-CC_2026_0209-DE

## Photonics Bretagne

Alors que sur la période précédente (2023-2025), la contribution annuelle maximale de Lannion-Trégor Communauté était de 232 000 € pour un montant total annuel des différents partenaires, s'élevant à 1 695 000 €, il se présente pour la nouvelle période comme suit :

| K€ | Europe | Etat | Région | CD 22 | LTC | TOTAL |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **ACI *** | | 20 000 € | 133 400 € | 95 000 € | 135 000 | **383 400 €** |
| ***(dont CPER)*** | | *20 000 €* | *25 000 €* | *25 000 €* | *25 000 €* | ***95 000 €*** |
| **Ressourcement** | 107 500 € | | 107 500 € | | | **215 000 €** |
| **Projets collaboratifs** | 283 000 € | 112 000 € | 84 000 € | | 53 000 € | **532 000 €** |
| **Investissements de R&D** | 100 000 € | | 50 000 € | 25 000 € | 25 000 € | **200 000 €** |
| **TOTAL** | **490 500 €** | **132 000 €** | **374 900 €** | **120 000 €** | **213 000 €** | **1 330 400 €** |

## CEVA

Alors que sur la période précédente (2023-2025), la contribution annuelle maximale de Lannion-Trégor Communauté était de 121 959 € pour un montant total annuel des différents partenaires, s'élevant à 1 644 255 €, il se présente pour la nouvelle période comme suit :

| K€ | Europe | Etat | Région | Départements | LTC | TOTAL |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **ACI *** | | | 166 500 € | 232 000 € (22) | 40 000 € | **438 500 €** |
| ***(dont CPER)*** | | | *25 000 €* | *25 000 €* | *25 000 €* | ***75 000 €*** |
| **Ressourcement** | 75 000 € | 62 697 € | 25 000 € | | | **162 697 €** |
| **Projets collaboratifs** | 150 000 € | 10 535 € | 80 000 € | | 20 000 € | **260 535 €** |
| **CIMAV *** | | 15 014 € | 67 662 € | 13 325 € (22)<br>7 586 € (35)<br>10 676 € (56) | | **114 263 €** |
| **Investissements de R&D** | 99 800 € | | 99 800 € | 24 950 € (22) | 24 950 € | **249 500 €** |
| ***(dont CPER)*** | *16 448 €* | | *8 224 €* | *4 112 €* | *4 112 €* | ***32 896 €*** |
| **ITAI *** | | 82 500 € | | | | **82 500 €** |
| **TOTAL** | **324 800 €** | **170 746 €** | **438 962 €** | **288 537 €** | **84 950 €** | **1 307 995 €** |

*ACI : subvention annuelle attribuée dans le cadre du programme d'Animation et de Conseil en Innovation
* CIMAV : programme d'intervention du CEVA en faveur de l'action régionale et interdépartementale pour la maîtrise des phénomènes de marées vertes
* ITAI : Institut technique agro-industriel

Ces contributions financières des Collectivités territoriales feront l'objet de sollicitations spécifiques auprès de chaque financeur concerné et seront engagées via des conventions de financement conclues et signées par projet avec le CIT.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260929-CC_2026_0209-DE

**VU** L'encadrement communautaire des aides d'État à la recherche, au développement et à l'innovation du 19 octobre 2022 ;

**VU** Le régime cadre exempté n° SA111723 d'aides à la recherche, au développement et à l'innovation, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014, modifié par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017, 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020, 2021/1237 du 23 juillet 2021 publié au JOUE du 29 juillet 2021 et 2023/1315 du 23 juin 2023 publié au JOUE du 30 juin 2023 et rectifié au JOUE du 31 août 2023 ;

**VU** Le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1511-2, L. 1611-4 et L. 4221-1 et suivants ;

**VU** Le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

**VU** Le décret n° 2009-540 du 14 mai 2009 portant sur les obligations des associations et des fondations relatives à la publicité de leurs comptes annuels ;

**VU** La Circulaire du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations ;

**VU** La délibération n° CC_2022_0175, en date du 27 septembre 2022, par laquelle le Conseil communautaire validait la convention d'application du CPER 2021-2027 sur le volet Enseignement supérieur, Recherche et Innovation pour le territoire de Lannion-Trégor Communauté ainsi que la liste des opérations retenues et le plan de financement ;

**VU** La délibération n°CC_2023_0135 du Conseil communautaire de Lannion-Trégor Communauté, en date du 16 mai 2023, approuvant les Conventions Cadre d'Objectifs et de Moyens sur la période 2023-2027 entre chacun des centres d'innovation technologique Photonics Bretagne, le CEVA, la Région Bretagne, le Conseil Départemental des Côtes d'Armor et Lannion-Trégor Communauté ;

**Après en avoir délibéré, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à L'UNANIMITÉ (Par 87 pour)**

**DECIDE DE :**

**VALIDER** La répartition prévisionnelle annuelle des financements publics attendus par Photonics Bretagne et le CEVA sur la période 2026-2027 dans le contexte des Conventions Cadre d'Objectifs et de Moyens sur la période 2023-2027 entre chacun des centres d'innovation technologique Photonics Bretagne, le CEVA, la Région Bretagne, le Conseil Départemental des Côtes d'Armor et Lannion-Trégor Communauté.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260929-CC_2026_0209-DE

**AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré, à Lannion les jour, mois et an précités.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DÛMENT SIGNÉ.

***La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de son affichage.***

**Le Président atteste le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité par télétransmission le :** 02 OCT. 2026
**Publiée et mise en ligne sur le site internet de LTC le :** 02 OCT. 2026
**Notifiée le :**

**Le Président,**
**Gervais EGAULT**

**Le Président,**
**Gervais EGAULT**

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260929-CC_2026_0209-DE

# AVENANT À LA CONVENTION CADRE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

## 2023 – 2027

## DE PHOTONICS BRETAGNE

**VU** l'encadrement des aides d'Etat à la recherche, au développement et à l'innovation du 19 octobre 2022,
**Vu** le régime cadre exempté SA.111723 d'aides à la recherche, au développement et à l'innovation, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014, modifié par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017, 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020, 2021/1237 du 23 juillet 2021 publié au JOUE du 29 juillet 2021 et 2023/1315 du 23 juin 2023 publié au JOUE du 30 juin 2023 et rectifié au JOUE du 31 août 2023 » ;
**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1511-2, L.1611-4 et L.4221-1 et suivants,
**VU** l'article L612-4 du Code du Commerce,
**VU** le Code de l'éducation, notamment l'article L216-11,
**VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
**VU** le décret n° 2009-540 du 14 mai 2009 portant sur les obligations des associations et des fondations relatives à la publicité de leurs comptes annuels,
**VU** la Circulaire du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations,
**VU** le CPER 2021-2027 du 15 mars 2022,
**VU** la SRTES votée le 7 avril 2023 par le Conseil régional de Bretagne,
**VU** la Stratégie régionale de recherche et d'innovation (S3) votée le 18 décembre 2020 par le Conseil régional de Bretagne,
**VU** le schéma départemental de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation voté le 29 janvier 2019 par le Conseil départemental des Côtes d'Armor,
**VU** la convention Région-Lannion Trégor Communauté,
**VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 27 mars 2023 approuvant la présente convention,
**VU** la délibération du Conseil départemental des Côtes d'Armor du 3 avril 2023,
**VU** la délibération de Lannion Trégor Communauté du 16 mai 2023,
**VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 1er juin 2026 approuvant le présent avenant à la convention et autorisant le Président à la signer,
**VU** la délibération du Conseil départemental des Côtes d'Armor du XXX 2026 approuvant le présent avenant à la convention,
**VU** la délibération de Lannion Trégor Communauté du XXX 2026 approuvant le présent avenant à la convention,

***Conformément à l'article 1, un avenant à la COM est proposé à mi-parcours de la période 2023-2027.***

***Les articles 3, 4, 5 et 6 sont modifiés comme suit :***

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260929-CC_2026_0209-DE

## Article 3. Contexte réglementaire de l'aide publique à la recherche, au développement et à l'innovation

Le centre technique signataire de la convention-cadre peut être regardé comme un organisme de recherche et de diffusion des connaissances (ORDC) au sens de la Communication de la Commission « Encadrement des aides d'État à la recherche, au développement et à l'innovation » (2022/C 414/01), dans la mesure où son objectif premier est d'exercer, en toute indépendance, des activités de recherche fondamentale, de recherche industrielle ou de développement expérimental, ou de diffuser largement les résultats de ces activités au moyen notamment d'un enseignement, de publications ou de transferts de connaissances.

Les financements accordés au titre de la présente convention ne constituent pas des aides d'État dans la mesure où ils portent sur des activités relevant d'un ORDC au sens de l'encadrement précité.

La qualification d'ORDC est appréciée annuellement, lors de chaque demande de versement, au regard des activités effectivement exercées et financées.

Dans l'hypothèse où le centre technique ne remplirait plus les conditions de l'ORDC, il sera alors considéré pour les activités concernées comme une entreprise au sens du droit des aides d'État, et les financements correspondants devront être analysés au regard des régimes d'aides applicables (régime cadre exempté de notification n° SA.111723 relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI) pour la période 2024-2026, règlement de minimis ou régime notifié).

Le centre technique s'engage à informer sans délai, et le cas échéant, à tout moment, les financeurs de toute évolution substantielle susceptible d'affecter cette qualification

## Article 4. Le positionnement des CIT

Sur la chaine de valeur de l'innovation, on peut distinguer plusieurs types de structures qui interviennent à différents niveaux :

- Les structures issues ou très proches de l'enseignement supérieur et de la recherche académique telles que les cellules de valorisation, les Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies (SATT), les Pôles Universitaires Innovation (PUI), les Instituts Carnot ou les Plates-Formes Technologiques (PFT) ;
- Les acteurs généralistes tels que les Technopoles ou les Chambres consulaires ;
- Les acteurs qui assurent une structuration globale autour des grandes filières économiques telles que les Pôles de compétitivité, les Instituts de Recherche Technologique (IRT), les Instituts pour la Transition Energétique (ITE), ... ;
- Les centres nationaux ayant des implantations en région (CEA Tech, Cetim) ;
- Les structures qui assurent le lien direct avec les entreprises avec une dimension de proximité et qui se caractérisent par une démarche globalement guidée par la demande des entreprises, disposant d'une expertise technologique et sectorielle. On retrouve là les CIT, les Centres de Ressources Technologiques (CRT), les Cellules de Diffusion Technologique (CDT), les Instituts Techniques Agro-Industriels (ITAI) et les Instituts Techniques Agricoles (ITA).

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) labellise les structures de transfert de technologies selon un cahier des charges national :

- **La CDT** (Cellule de Diffusion Technologique) est une structure d'interface qui offre aux PME une assistance dans la définition de leurs besoins, par une approche globale prenant en compte leur développement technologique, mais également leur stratégie d'entreprise, leur gestion de projet, ..., en s'appuyant sur des réseaux de centres de compétences (laboratoires de recherche, lycées professionnels, Living Labs...). Elle consiste principalement en des activités de veille, de diagnostic et de conseil, la CDT ne disposant généralement pas de moyens analytiques et technologiques.
- **Le CRT** (Centre de Ressources Technologiques) assure, tout comme la CDT, une assistance auprès des entreprises via des activités de diagnostic et de conseil, mais sa mission première et essentielle est la réalisation de prestations technologiques, grâce à des moyens techniques et humains propres.

Le Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire labellise :

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260929-CC_2026_0209-DE

- **Les ITA** (Instituts Techniques Agricoles) qui sont des organismes de recherche appliquée, d'appui technique, d'expérimentation, d'expertise, de formation et d'information. Ils ont pour mission de répondre aux besoins des filières par la production et la diffusion de références techniques et scientifiques et d'outils.
- **Les ITAI** (Instituts Techniques Agro-Industriels) qui sont des organismes de recherche technologique, d'expertise, d'assistance technique et de formation, au service des entreprises et en particulier des PME. Positionnés à la jonction du monde de la recherche, des entreprises et des organismes professionnels, ils jouent un rôle majeur dans la diffusion, le transfert et la valorisation des résultats de la recherche auprès des petites et moyennes entreprises.

**Deux grandes missions** définissent ainsi un socle commun à ces deux catégories de structure :

- Mission de diffusion : « *actions de faire connaître, sensibiliser les acteurs aux technologies pouvant les concerner* » => Réseaux et contributions aux politiques publiques ; actions de communication collectives et thématiques sur les technologies et sur les marchés ; visites de laboratoires, plateformes ; actions de veille (recueil d'informations, puis valorisation).
- Mission de conseil : « *actions de nature individuelle qui consistent, tant du point de vue du détenteur de technologies que de l'intégrateur, à mettre en place des activités relatives à la préparation, la mise en relation ou l'intégration d'une technologie* ». Les activités concernées sont : l'identification des marchés et des acteurs pour les détenteurs de technologies, l'identification des détenteurs de technologies pour les intégrateurs, l'accompagnement à la mise en relation entre porteurs et intégrateurs, l'accompagnement à l'intégration de la technologie, la réponse aux questions techniques, réglementaires et technologiques des entreprises.

## Article 5. Le projet de structure

### 5.1. Présentation du CIT

PHOTONICS BRETAGNE, labellisé CRT, composé de 19 ETP, spécialisé en Photonique. Son objectif principal est de soutenir l'innovation et d'accompagner le développement industriel de la filière photonique bretonne en appui sur la R&D.

PHOTONICS BRETAGNE est un **Hub d'Innovation en Photonique** regroupant 2 activités intégrant chacune 2 axes :

1- Une plateforme technologique R&D experte en **fibres optiques spéciales** et **biophotonique**.

2- Un cluster chargé à la fois de **l'animation de la filière photonique** et d'actions en lien avec **la formation.**

#### 5.1.1. Gouvernance du CIT à date

Le Directoire émane d'une Assemblée générale qui est composé d'*entreprises, établissements de recherche et de formation et structures d'accompagnement de l'innovation* adhérant au CIT. Ces adhérents sont à jour de leurs obligations financières envers le CIT, matérialisées par le paiement de leurs cotisations.

Les listes des adhérents et membres du Directoire, du Conseil d'administration, du Bureau et/ou du Conseil de surveillance seront fournies aux financeurs la 1ère année, puis les autres années en cas de modifications ou d'évolution.

#### 5.1.2 Organisation du CIT

##### 5.1.2.1. Organigramme structurel

Il devra être transmis chaque année aux financeurs.

##### 5.1.2.2. Organisation financière

Le CIT tient à jour une comptabilité analytique permettant de distinguer les activités économiques des activités non économiques, afin d'éviter toute subvention croisée.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260929-CC_2026_0209-DE

PHOTONICS BRETAGNE est équipé d'un logiciel de gestion comptable (Quadra) qui permet d'affecter les dépenses sur des lignes budgétaires spécifiques (comptabilité analytique) et de bien séparer les activités économiques et non économiques. Les activités économiques concernent la production ou la commercialisation de biens ou de services marchands et sont donc des prestations contractualisées qui font l'objet d'une facturation.

Il utilise également un logiciel de gestion du temps de travail de ses salariés, le logiciel OroTimeSheet. Ce logiciel permet à chaque salarié de ventiler quotidiennement le temps consacré aux différentes tâches ou projets.

Coût chargé : Il est calculé à partir des salaires chargés (charges sociales et patronales) et du temps imputé sur l'action / projet (extrait d'OroTimeSheet).

Coût chargé et environné : Le coût d'activité de la structure est calculé à partir du bilan comptable de l'année écoulée certifié par le Commissaire aux Comptes. Il permet de répartir l'ensemble des charges en fonction de la nature des projets (publics, privés, technologiques, consulting, ...).

Coût de revient : Le taux horaire des salaires chargés et environnés est appliqué pour calculer le coût de revient réel consacré aux activités soumises à des subventions publiques (MIG, projets collaboratifs, ...).

Facturation de prestations « privées » : Le CIT est équipé d'un logiciel de gestion commerciale QUADRA qui permet d'émettre des devis, accuser réception des commandes, émettre des bons de livraison et facturer les clients. Le coût de la prestation est calculé à partir du coût de revient majoré par la non-déduction des subventions d'investissement (équipements) et l'application d'une marge à taux variable selon le type de prestation et le prix du marché.

### 5.2. Programme d'activités du CIT

Pour mettre en œuvre leur métier, les CIT réalisent 5 grandes catégories d'activités qui se déclinent et se définissent comme suit :

- Prospective, animation et diffusion technologique à caractère collectif (Action 1.1 de l'ACI) : amélioration des flux d'informations au sein et entre les filières pour favoriser l'accès aux avancées technologiques, économiques et réglementaires et ainsi faciliter le désenclavement des entreprises (volet collectif permettant de répondre aux défaillances du « marché ») => Veille et activités à caractère prospectif et stratégique sur une thématique donnée ; animations menées par le CIT ou avec les partenaires stratégiques ; diffusion technologique menée par le CIT ; réseaux et contributions aux politiques publiques.
- Sensibilisation, conseil et accompagnement de projets d'innovation (Action 1.2 de l'ACI) : écoute et accompagnement des **PME** pour favoriser leurs projets d'innovation dans le domaine de compétence technologique du CIT (volet individuel permettant de répondre aux défaillances d'informations du « marché » : **en moyenne de 2 jours / PME / an**). Conseils et accompagnement des laboratoires de recherche pour le transfert de technologies en partenariat avec la SATT et les PUI (Campus Innovation de Rennes et Blue Box à Brest). Les centres tiendront une liste à jour des PME accompagnées et des nombres de jours affectés.
- Recherche et développement (propre ou d'anticipation) : renouvellement des connaissances scientifiques issues des travaux de recherche propre et/ou académique et/ou entre centres afin de les adapter à un secteur économique pour assurer un continuum de transfert des technologies innovantes.
- Recherche collaborative : mise en commun des compétences de plusieurs acteurs sur un même projet de recherche, afin de créer des synergies entre les partenaires et d'apporter une réponse aux besoins des entreprises (objectif de produit/service/procédé nouveau sur le marché à l'issue du projet).
- Prestations/formations facturées : tâches déterminées effectuées en contrepartie d'une rémunération facturée (prestations de R&D ; prestations de conseils, veille, expertises ; préproductions et prestations de routine ; prestations de formations ; autres prestations).

#### 5.2.1. La feuille de route stratégique du CIT

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260929-CC_2026_0209-DE

Le fonctionnement Cluster / Plateforme sera poursuivi en visant un financement provenant de subventions publiques, de projets collaboratifs et de l'activité commerciale, sans faire de concurrence aux entreprises adhérentes.

Nos missions:

- Représenter, animer et stimuler activement notre réseau afin d'augmenter les collaborations et le chiffre d'affaires des entreprises.
- Renforcer les liens entre instituts de formation et industriels, développer des activités de formation continue et promouvoir la photonique en particulier auprès des jeunes, pour faciliter l'arrivée de RH qualifiées dans les entreprises.
- Rester à la pointe dans notre domaine historique des fibres optiques spéciales toujours en croissance du niveau local à international.
- Devenir une référence européenne dans le secteur émergent de la biophotonique, en particulier en lien avec les filières agri/agro bretonnes.
- Augmenter nos actions vers les milieux applicatifs locaux afin de diffuser l'innovation photonique au croisement des filières.
- Favoriser la génération de start-up en attirant les porteurs de projet en Bretagne et en développant l'essaimage et les transferts technologiques de la plateforme.

Les actions financées par les collectivités territoriales devront s'inscrire dans la **Stratégie régionale de recherche et d'innovation** (S3), ainsi que dans les orientations de la **stratégie régionale des transitions économiques et sociales** (SRTES) en particulier dans ses grands objectifs d'accompagnement des transitions écologiques d'une part et de positionnement de la Bretagne sur les enjeux de souverainetés d'autre part.

Elles s'inscriront aussi dans les orientations définies par les stratégies locales, notamment les orientations du schéma départemental de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation qui vise à soutenir le développement du potentiel des acteurs costarmoricains de la formation, de la recherche et de l'innovation, notamment des pôles d'excellence du territoire.

Les actions de PHOTONICS BRETAGNE s'inscriront pleinement dans le projet de territoire CAP 2040 de Lannion-Trégor Communauté, avec la mobilisation des potentiels pour une économie innovante, durable et créatrice d'emplois.
Territoire labellisé French Tech et à la pointe de la photonique, la force de Lannion-Trégor Communauté réside dans la capacité de ses acteurs à associer les technologies innovantes aux industries, à mêler les technologies et les usages (agriculture, tourisme, économie maritime...).
L'action de PHOTONICS BRETAGNE s'inscrit à la fois dans la capacité à conforter et diversifier les activités de hautes technologies, ainsi que dans la contribution à l'évolution de la formation initiale et continue, pour servir l'excellence de la recherche et le dynamisme de l'innovation.

La Photonique est identifiée comme un des sept leviers de la transition numérique et industrielle de la S3 bretonne. Les actions de PHOTONICS BRETAGNE vont dans les prochaines années s'inscrire dans ce projet de transition avec pour ambition de développer le niveau d'expertise dans des domaines clés, en particulier celui des communications par voie optique, des fibres optiques spéciales et de leurs applications dans les lasers, capteurs, imageurs et système de transmission, des capteurs photoniques avec de nouvelles techniques d'analyse du vivant.

### 5.2.2. Le plan d'actions du CIT

#### 5.2.2.1. Animation et Conseil et Innovation (ACI)

<u>Prospective, animation et diffusion technologique à caractère collectif</u>

- Veille et activités à caractère prospectif et stratégique sur une thématique donnée :
  - Diffusion, de 60 lettres de veille et brevets sur les thématiques Biophotonique, Défense & Espace, Industrie, Technologies photoniques et « Brevets ».
  - Veille sur les publications scientifiques, notamment sur les thématiques applicatives identifiées au niveau du territoire, du cluster et de la plateforme.
  - Veille sur les appels à projets régionaux, nationaux et européens à coloration photonique.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260929-CC_2026_0209-DE

- Veille et diffusion des offres de transfert de technologie photonique proposées par les SATT.
- Participation à divers événements, salons, ateliers, webinaires.

- Animations menées par le CIT ou avec les partenaires stratégiques :
  - Co-organisation / participation à des salons photoniques (Photonics West, Laser World of Photonics, ECOC, OFS, etc...)
  - Organisation / co-organisation / partenariat d'événements « croisement de filières » en région (Jtech, Smart Agri, CFIA, Technoférence, SPACE...)

- Diffusion technologique menée par le CIT :
  - Organisation d'événements / rencontres (AG avec forum des adhérents, Photon2Startup Days, colloques...)
  - Actions pédagogiques (Accueil de stagiaires, Cours tutoriaux/conférences, Visites de la plateforme technologique, Forums étudiants, Fête de la Science et actions de vulgarisation...)
  - Supports de communication (Plaquettes, vidéo, rapport d'activité, site web, réseaux sociaux...)

- Réseaux et contributions aux politiques publiques :
  - Région (Implication dans les groupes de travail avec les CRT/CIT bretons, Pôle I&R, Technopole Anticipa, BCI, Bretagne Next, CCI, DIGIWEST-Bretagne...)
  - France (Implication dans les groupes de travail avec Photonics France, de la French Tech et de French Fab, l'AFCRT.
  - International (Implication dans les commissions et groupes de travail de Photonics21, EPIC, la plateforme S3 photonique (Région Bretagne devenue co-leader de la plateforme S3 Photonique) et poursuivre les relations avec la Wallonie et d'autres régions afin de monter des projets bi-régionaux...). Ce réseautage à l'international permettra à PHOTONICS BRETAGNE de continuer à bien se positionner sur les appels à projet européens (Horizon Europe, Interreg, I3, Cosme, etc.) qui contribuent aujourd'hui de manière non négligeable à son financement. Ce positionnement aura aussi pour objectif d'amener des entreprises bretonnes sur ces projets internationaux et augmenter ainsi à moyen terme leur reconnaissance à l'international et donc leur chiffre d'affaires à l'export.

<u>Sensibilisation, conseil et accompagnement de projets d'innovation</u>

- Prospection et mises en relation
  - Visites / rencontres (70) d'entreprises dans le but d'identifier leurs besoins et de leur proposer un accompagnement dans leurs projets d'innovation
  - Visites (15) de centres techniques, instituts et laboratoires de recherche universitaires
  - Mises en contact (40) Entreprise <-> Entreprises, centres techniques ou laboratoires

- Conseil technologique
  - Conseil technologique / scientifique / pré-diagnostic (20), dont 1/3 mettant en œuvre les équipements de la plateforme
  - Mesures spécifiques utilisant les équipements de la plateforme, en particulier dans le domaine de la Biophotonique
  - Mise à disposition des équipements de la plateforme
  - Conseil scientifique sur les fibres, lasers à fibres, capteurs à fibre et en biophotonique
  - Sourcing de technologies ou composants photoniques (produits, développement R&D, brevets spécifiques, données physiques ...)
  - Pré-diagnostics technologiques rapides, i.e. identification des verrous et leviers pour la mise en œuvre des composants et systèmes photoniques (au bénéfice des entreprises)
  - Veille ciblée (AAP, publications, news, veille concurrentielle, etc) pour les adhérents

- Emergence et structuration de projets
  - Recherche, évaluation et validation de partenaires industriels et sous-traitants
  - Mise en relation des entreprises locales avec des partenaires européens pour faire émerger des projets ou collaborations
  - Structuration de projets en collaboration avec l'Institut Foton, les autres laboratoires et les CRT/CIT du territoire
  - Aide à la création de start-up /spin-off photonique

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260929-CC_2026_0209-DE

#### 5.2.2.2. Autres actions

Recherche et développement (propre ou d'anticipation)
Le CIT participe depuis de nombreuses années à des projets de ressourcement qui lui ont permis de développer de nouvelles technologies qui ont ensuite permis de monter en compétence et être ensuite pertinent pour participer à des projets collaboratifs à vocation applicative qui ont débouché sur une croissance de l'activité commerciale (Fibre cœur creux, activité biophotonique), pour générer des projets de maturation d'entreprise (IHSIA finançant le développement de création de start-up de 2 jeunes salariés de la plateforme en agrophotonique) et aussi pour initier l'arrivée d'un premier doctorant à PHOTONICS BRETAGNE dans le domaine du laser.

Les grandes thématiques pour la période 2025-2027 seront :

- De confirmer notre excellence internationale dans le secteur des fibres optiques spéciales ayant des retombées dans de nombreux domaines applicatifs en lien avec la BreizhCop.
- De poursuivre le développement de l'activité en biophotonique et en capteurs (Démonstrateurs, preuve de concept...) avec pour objectif d'intégrer le Carnot AgriFood Transition en 2024.
- D'initier des développements dans les technologies quantiques qui constituent un domaine émergent pour le territoire sur lequel PHOTONICS BRETAGNE aura un rôle à jouer pour catalyser la filière bretonne.

Un budget annuel de l'ordre de 250k€/an sur les prochaines années semble nécessaire et suffisant afin de mener à bien les différentes actions sur le sujet.

Recherche Collaborative
Le CIT participe aussi depuis de nombreuses années à des projets collaboratifs de recherche issus des appels à projets de l'Europe, de l'état et des collectivités locales. Les grandes thématiques pour la période 2023-2025 concerneront le développement de l'activité fibres optiques (Fibres cœur creux, Fibre active VLMA, Fibre pour environnement sévère, Chapelet de réseaux de Bragg, etc...) afin de garder les compétences de la plateforme au meilleur niveau mondial mais aussi de poursuivre le développement de l'activité en biophotonique (Imagerie hyperspectrale, spectroscopie Raman, Fluorescence, Lidar...) et en capteurs sur des thématiques un peu plus mures que celles développées dans le cadre des projets de ressourcement. Un budget annuel de l'ordre de 400k€/an sur les prochaines années pour les différentes collectivités locales semble nécessaire et suffisant afin de mener à bien les différentes actions sur le sujet. Des financements étatiques (projets plan de relance) et européens viendront compléter cette enveloppe.

Les collectivités bretonnes ont vocation à financer en partie ces projets collaboratifs.

Prestations/formations facturées
PHOTONICS BRETAGNE réalise des actions privées.

### 5.3. Indicateurs pour l'ACI

| ACTION | | INDICATEUR | CIBLES ANNUELLES |
|---|---|---|---|
| Prospective, animation et diffusion technologique (à caractère collectif) | Veille et activités à caractère prospectif et stratégique sur une thématique donnée | Nombre de documents de veille élaborés et publiés par le CIT | 60 |
| | Animations techniques menées par le CIT ou en collaboration avec les partenaires stratégiques | Nombre d'actions d'animation co-organisées (colloques, journées d'informations, tables rondes, commission de pole, ...) | 15 |
| | Diffusion technologique | Nombre de documents de communication (poster, article scientifique, déclarations d'inventions, documents à forte valeur ajoutée scientifique, interview, livres blancs, billets de blog « qualifiés », ...) | 15 |

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260929-CC_2026_0209-DE

| | | |
|---|---|---|
| Sensibilisation/émergence/structuration de projets et conseils technologiques (à caractère individuel) | Nombre d'entreprises bretonnes rencontrées (échange approfondi) - tous types (PME/ETI/GE) | 70 |
| | Nombre d'entreprises bretonnes bénéficiaires de conseil technologique (dont porteurs de projet) - tous types (PME/ETI/GE) | 20 |
| | Nombre de laboratoires/centres de recherche académiques/autres centres de compétences rencontrés | 15 |

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260929-CC_2026_0209-DE

### 5.4. Indicateurs hors ACI

| ACTION | INDICATEUR | CIBLE |
|---|---|---|
| Recherche Collaborative & Ressourcement | Nombre de projets de Recherche Collaborative ou de Ressourcement (consortium public/privé) impliquant le CIT en tant que partenaire | 10 |
| Prestations | Nombre de projets impliquant le CIT en tant que prestataire | 20 |

### 5.5. Partenariats stratégiques avec l'écosystème d'innovation breton

| Type de structure | Nom de la structure | Mode de formalisation (si existant) | Objet |
|---|---|---|---|
| Structures de transfert de la thématique du CIT | Ouest valorisation | | |
| Plateforme technologiques et laboratoires de recherche | CNRS FOTON | | |
| Pôles de compétitivité | Pôle I&R<br>Vegepolys Valley<br>Mer Bretagne Atlantique<br>ID4Mobility | Convention<br>Adhésion<br>Adhésion<br>Adhésion | Partenariat Domaine technique Photonique |
| Carnot | AgriFood transition | En cours d'intégration | |
| CIT bretons | Act-Food, Pole Cristal, Maupertuis, BSB, CRT Morlaix | | |
| Bretagne Next | Bretagne Next | Convention | Base Craft<br>Usine Agro du futur, CFIA |
| Bretagne Commerce International | Bretagne Commerce International | Convention | |

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260929-CC_2026_0209-DE

## Article 6. Moyens prévisionnels du CIT

### 6.1. Budget et financement prévisionnel du CIT

#### 6.1.1. Budget prévisionnel par nature comptable (en K€)

| | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Production vendue | 773 | 505 | 502 | 653 | 646 | 786 |
| Production immobilisée | | | | | | |
| Subventions d'exploitation | 1109 | 1225 | 1234 | 1047 | 1142 | 1169 |
| Reprises et Transferts de charge | | | | | | |
| Autres produits (dont cotisations) | 140 | 340 | 289 | 179 | 179 | 180 |
| **Total Produits d'exploitation** | **2022** | **2070** | **2025** | **1879** | **1967** | **2135** |
| Achats de matières premières | 182 | 225 | 113 | 147 | 150 | 150 |
| Autres achats non stockés et charges externes | 492 | 401 | 384 | 388 | 475 | 504 |
| Impôts et taxes | 28 | 65 | 61 | 55 | 56 | 59 |
| Salaires et Traitements | 860 | 922 | 926 | 822 | 838 | 880 |
| Charges sociales | 347 | 339 | 345 | 310 | 316 | 332 |
| Amortissements et provisions | 80 | 116 | 117 | 117 | 130 | 150 |
| Autres charges | 33 | 36 | 48 | 40 | 50 | 60 |
| **Total Charges d'exploitation** | **2022** | **2104** | **1994** | **1879** | **1967** | **2135** |
| ***RESULTAT D'EXPLOITATION*** | ***0*** | ***0*** | ***0*** | ***0*** | ***0*** | ***0*** |
| Produits financiers | | | | | | |
| Charges financières | | | | | | |
| **Résultat financier** | | | | | | |
| ***RESULTAT COURANT*** | | | | | | |
| Produits exceptionnels | | | | | | |
| Charges exceptionnelles | | | | | | |
| **Résultat exceptionnel** | | | | | | |
| Participation des salariés | | | | | | |
| Impôts sur les bénéfices | | | | | | |
| ***RESULTAT NET*** | ***0*** | ***0*** | ***0*** | ***0*** | ***0*** | ***0*** |

#### 6.1.2. Budget prévisionnel d'investissements matériels de R&D (en K€)

| | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
|---|---|---|---|---|---|
| **DEPENSES** | | | | | |
| Immobilisations incorporelles | 0 | 0 | 0 | 10 | 0 |
| Immobilisations corporelles | 13 | 146 | 373 | 490 | 0 |
| Frais divers | | | | | |
| TOTAL | 13 | 146 | 373 | 500 | 0 |
| **RECETTES** | | | | | |
| Fonds propres/Autofinancements | 3 | 29 | 75 | 100 | 0 |
| Crédits | | | | | |
| Ressources publiques (envisagées) | 10 | 117 | 298 | 400 | 0 |
| TOTAL | 13 | 146 | 373 | 500 | 0 |

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260929-CC_2026_0209-DE

Descriptif du programme d'investissements de R&D envisagé 2023-2027 :

| | Achat 2023 | Achat 2024 | Achat 2025 | Achat 2026 |
|---|---|---|---|---|
| Système de dépôt et de fibrage : Mise à jour, four et système refroidissement four, dépôt revêtements, débitmètres massiques, traitement des rejets | 7 | 3 | 41 | 32 |
| Fonctionnalisation de fibres optiques : Dénudeuses, cliveuses et soudeuses complexes | 4 | 7 | 145 | 92 |
| Equipements de caractérisation, détecteurs, microscopes | 0 | 101 | 6 | 56 |
| Sources/Lasers incluant driver/alim | 0 | 3 | 8 | 35 |
| Tables de manip et Systèmes optiques | 0 | 2 | 9 | 34 |
| Microscopes : Système de microscopie OCT, Objectif | 0 | 4 | 66 | 18 |
| Sources optiques : Sources IR, Source accordable, Lampe UV | 0 | 15 | 5 | 123 |
| Analyseurs de spectres : Monochromateur, Spectromètres, Oscilloscope | 0 | 0 | 65 | 19 |
| Equipements de laboratoire : Armoire, tables et étagères optiques, Sécurité laser | 2 | 13 | 3 | 24 |
| Détecteurs et imageurs : Détecteurs, Caméras | 0 | 0 | 25 | 35 |
| Equipements de tests Agri/Agro : Robots agricoles, drone, serre de culture et convoyeur agroalimentaire | 0 | 0 | 0 | 32 |
| **Total** | **13** | **146** | **373** | **500** |

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260929-CC_2026_0209-DE

## 6.2. Budget et tableau de bord prévisionnel détaillé par grandes activités

### 6.2.1. Tableau de bord par grandes activités et indicateurs financiers

| | | 2022 | | 2023 | | 2024 | | 2025 | | 2026 | | 2027 | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | *Dépenses (en K€)* | *RH (ETP)* | Dépenses (en K€) | RH (ETP) | Dépenses (en K€) | RH (ETP) | Dépenses (en K€) | RH (ETP) | Dépenses (en K€) | RH (ETP) | Dépenses (en K€) | RH (ETP) |
| Grandes activités* (hors programme d'investissements) | Prospective, animation et diffusion technologique (à caractère collectif) | 210 | 2.3 | 210 | 1.9 | 251 | 2.96 | 210 | 2.3 | 210 | 2.3 | 210 | 2.3 |
| | Veille et activités à caractère prospectif et stratégique sur une thématique donnée | 40 | 0.6 | 41 | 0.3 | 33 | 0.25 | 40 | 0.6 | 40 | 0.6 | 40 | 0.6 |
| | Animations techniques menées par le CIT ou en collaboration avec les partenaires stratégiques | 80 | 0.9 | 79 | 1.3 | 120 | 1.95 | 80 | 0.9 | 80 | 0.9 | 80 | 0.9 |
| | Diffusion technologique menée par le CIT | 70 | 0.8 | 70 | 0.1 | 76 | 0.67 | 70 | 0.8 | 70 | 0.8 | 70 | 0.8 |
| | Réseaux et contributions aux politiques publiques | 20 | 0.3 | 20 | 0.2 | 21 | 0.1 | 20 | 0.3 | 20 | 0.3 | 20 | 0.3 |
| | Sensibilisation/émergence/structuration de projets et conseils technologiques (à caractère individuel) | 195 | 2.2 | 198 | 2.2 | 156 | 1.55 | 195 | 2.2 | 185 | 2.2 | 185 | 2.2 |
| | Ressourcement et R&D propre | 194 | 4 | 197 | 1.81 | 239 | 3.28 | 311 | 4 | 268 | 4 | 268 | 4 |
| | Recherche collaborative | 789 | 12 | 812 | 12.4 | 681 | 9.3 | 643 | 11 | 792 | 9 | 792 | 9 |
| | Prestations / Activités facturées | 394 | 1.5 | 171 | 1.82 | 229 | 1.48 | 402 | 1.5 | 386 | 1.5 | 386 | 1.5 |
| | R&D (contrats « CIR compatibles ») | 322 | | 168 | | 221 | | 353 | | 311 | | 311 | |
| | Formations | 14 | | 4 | | 9 | | 13 | | 13 | | 13 | |
| | Autres prestations | 58 | | 0 | | 0 | | 36 | | 62 | | 62 | |
| | Autres | 240 | | 306 | | 280 | | 118 | | 126 | | 126 | |
| | **TOTAL** | 2022 | 22 | 1894 | 22 | 1836 | 21 | 1879 | 21 | 1967 | 19 | 1967 | 19 |
| Fonctions supports/frais indirects | | | 2 | | 2 | | 2 | | 2 | | 2 | | 2 |

| **Indicateurs financiers (hors investissements)** | *Cible 2022* | Cible 2023 | Cible 2024 | Cible 2025 | Cible 2026 | Cible 2027 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Financements publics / total des produits d'exploitations du | 55 | 70 | 70 | 56 | 55 | 55 |
| Financement Région (dont FEDER) / total des produits d'exploitations du CIT (%) | 24 | 35 | 25 | 16 | 20 | 20 |
| Chiffre d'affaires facturé (dont cotisations) (en k€) | 773 | 505 | 502 | 653 | 646 | 786 |
| Résultat net (en k€) | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Nombre d'ETP (dont alternant) | 24 (5) | 26 (5) | 23 (6) | 21 (5) | 19(2) | 19(2) |
| Masse salariale (en k€) | 1045 | 1262 | 1271 | 1132 | 1154 | 1212 |

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260929-CC_2026_0209-DE

### 6.2.2. Modalités d'intervention des collectivités territoriales

Les contributions financières des collectivités territoriales interviendront sur la base des montants indicatifs figurant dans les tableaux budgétaires présentés en annexes 2 et 3, qui feront l'objet d'une sollicitation spécifique auprès de chaque financeur concerné et seront engagées via des conventions de financement conclues et signées par projet avec le CIT. Ces conventions s'appuieront sur le détail des actions à mener, le montant et les natures des dépenses.

Les conventions de chaque collectivité territoriale partenaire seront adressées pour information à la Région, chef de file.

### 6.3. Obligations comptables et dispositions diverses

Le CIT s'engage, sur la base d'une comptabilité analytique, à réaliser un suivi détaillé de ses dépenses et recettes, comprenant notamment :

- un relevé des dépenses et des recettes, par poste et par action en correspondance aux grandes activités du CIT,
- un relevé valorisant les apports en nature dont il bénéficie éventuellement pour ses grandes activités et détaillant les modalités retenues pour le calcul de cette valorisation[1].

Le CIT s'engage à fournir à ses financeurs chaque année l'ensemble des documents suivants :

- les comptes-rendus des instances de gouvernance,
- une copie certifiée de son budget et des comptes des exercices comptables, ainsi que tous les documents utiles faisant connaître les résultats de son activité (L. 1611-4 CGCT),
- un rapport annuel d'activités (format type en annexe 4).

Le CIT s'engage également à fournir à ses financeurs chaque année les documents suivants, en cas de modifications ou d'évolutions :

- les statuts,
- les conventions de partenariats,
- la liste de ses membres et administrateurs.

Par ailleurs, conformément à l'article L.1612-4 du Code de Commerce, si le CIT a perçu dans l'année, de l'État ou de ses établissements publics ou des collectivités locales (toutes subventions et toutes collectivités confondues) un montant de subvention égal ou supérieur à 153 000 €, elle est tenue :

- de nommer un commissaire aux comptes agréé, ainsi qu'un suppléant,
- d'établir des comptes annuels comprenant un bilan, un compte de résultat et une annexe,
- de publier ces comptes ainsi que le rapport du commissaire aux comptes, sur le site internet de la Direction de l'information légale et administrative.

**Dans ce cas, le CIT transmettra à ses financeurs le rapport du commissaire aux comptes concomitamment à l'envoi des documents comptables ci-dessus exigés.**

Le CIT s'engage à remplir toutes ses obligations à l'égard des organismes fiscaux et sociaux et à respecter les dispositions législatives et réglementaires concernant son personnel.

**Fait en 4 exemplaires, à Rennes, le**

---

1 Cette valorisation doit, dans la mesure du possible, s'établir au prix du marché.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260929-CC_2026_0209-DE

**POUR PHOTONICS BRETAGNE,**
**Le Président,**

**Monsieur Patrice LE BOUDEC**

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260929-CC_2026_0209-DE

**POUR LANNION TREGOR COMMUNAUTE,**
**Le Président,**

**Monsieur Gervais EGAULT,**

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260929-CC_2026_0209-DE

**POUR LE DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR,**
**Le Président du Conseil départemental,**

**Monsieur Christian COAIL**

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260929-CC_2026_0209-DE

**POUR LA REGION,**
**Le Président du Conseil régional,**

**Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD**
**Et par délégation,**

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260929-CC_2026_0209-DE

# Annexes

## Annexe 1 : Glossaire

| | |
|---|---|
| **ACI** | Animation et Conseil en Innovation<br>Prospective, animation et diffusion technologique à caractère collectif et sensibilisation, conseil et accompagnement de projets d'innovation. |
| **ANR** | Agence Nationale de la Recherche |
| **CDT** | Cellule de Diffusion Technologique<br>Structure d'interface qui offre aux PME une assistance dans la définition de leurs besoins, par une approche globale prenant en compte leur développement technologique, mais également leur stratégie d'entreprise, leur gestion de projet, ..., en s'appuyant sur des réseaux de compétences (laboratoires de recherche, lycées professionnels, living labs, ...). Elle consiste en des activités de diagnostic et de conseil, la CDT ne disposant pas de moyens analytiques et technologiques. |
| **CIT** | Centre d'Innovation Technologique<br>Structure complémentaire de la recherche publique au sein du dispositif de transfert de technologie vers les filières économiques. Il apporte une contribution majeure au développement économique et au déploiement de l'innovation sur le territoire breton, d'une part en s'attachant à la résolution des questions scientifiques et techniques posées par les entreprises, et d'autre part en contribuant à la valorisation de la recherche publique. |
| **COM** | Convention cadre d'Objectifs et de Moyens |
| **CPER** | Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027<br>Document par lequel l'Etat et une Région s'engagent sur la programmation et le financement pluriannuels de projets importants d'aménagement du territoire. |
| **CRT** | Centre de Ressources Technologiques<br>Tout comme la CDT, il assure une assistance auprès des entreprises via des activités de diagnostic et de conseil, mais sa mission première et essentielle est la réalisation de prestations technologiques, grâce à des moyens techniques et humains propres. |
| **DIS** | Domaine d'Innovation Stratégique<br>Domaines différenciants argumentés, pour lesquels la Bretagne a des « atouts comparatifs » à l'échelle internationale – avérés ou potentiels – et qui auront un « effet d'entrainement » pour l'économie bretonne. Un DIS croise marchés en croissance et enjeux de développement des secteurs économiques bretons – socle ou en émergence – dynamique d'entreprises innovantes, expertise de recherche publique et de formation. Il répond aussi à des enjeux sociétaux identifiés à l'échelle européenne et/ou spécifique au territoire breton. |
| **EPCI** | Etablissement Public de Coopération Intercommunale |
| **ETP** | Equivalent Temps Plein |
| **FEDER** | Fonds Européen de Développement Régional |
| **PFT** | Plates-Formes Technologiques<br>Structure située dans des établissements d'enseignement professionnels ou de technologie, qui met ses équipements et compétences au service des entreprises dans le cadre de leur mission pédagogique. |
| **PME** | Petite et Moyenne Entreprise |
| **PUI** | Pôle Universitaire d'Innovation |
| **S3** | Smart Specialization Strategy – Stratégie de recherche et d'innovation 2021-2027<br>Chaque Région doit concentrer ses ressources sur les domaines d'innovation pour lesquels elle a les meilleurs atouts par rapport aux autres régions européennes. Dans toute l'Europe, les administrations, les entreprises, les centres de recherche et les universités ont donc collaboré pour identifier au sein de leur région les secteurs d'activité dont le potentiel de croissance est le plus prometteur. |
| **SATT** | Société d'Accélération du Transfert de Technologies<br>Regroupement d'équipes de valorisation de sites universitaires visant à transférer les résultats issus de la recherche académique vers le monde économique. |
| **SRTES** | Stratégie Régionale des Transitions Economique et Sociale 2023-2027 |

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260929-CC_2026_0209-DE

## Annexe 2 : Budget prévisionnel annuel par grandes activités pour la période 26-27

| | | DEPENSES (k€) | RECETTES (k€) | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | Facturation | Autofinancement | Financements publics |
| Grandes activités* (hors programme d'investissements | Prospective, animation et diffusion technologique (à caractère collectif) | 205 | | | 205 |
| | Veille et activités à caractère prospectif et stratégique sur une thématique donnée | 40 | | | 40 |
| | Animations techniques menées par le CIT ou en collaboration avec les partenaires stratégiques | 80 | | | 80 |
| | Diffusion technologique menée par le CIT | 65 | | | 65 |
| | Réseaux et contributions aux politiques publiques | 20 | | | 20 |
| | Sensibilisation/émergence/structuration de projets et conseils technologiques (à caractère individuel) | 178,4 | | | 178,4 |
| | Ressourcement et R&D propre | 268 | | 53 | 215 |
| | Recherche collaborative | 792 | | 260 | 532 |
| | Recherche non collaborative | | | | |
| | Prestations / Activités facturées | 386 | 646 | | |
| | R&D (contrats « CIR compatibles ») | 311 | 400 | | |
| | Formations | 13 | 46 | | |
| | Autres prestations | 62 | 200 | | |
| | Autres | 126 | | 126 | |
| | **TOTAL** | 1967 | 646 | 439 | 1142 |
| Fonctions supports/frais indirects | | | | | |

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260929-CC_2026_0209-DE

**Annexe 3 : Répartition prévisionnelle annuelle des financements publics attendus pour la période 26-27**

| K€ | Europe | Etat | Région | CD 22 | LTC | **TOTAL** |
|---|---|---|---|---|---|---|
| ACI<br>*(dont CPER)* | | 20<br>*20* | 133,4<br>*25* | 95<br>*25* | 135<br>*25* | **383,4**<br>***95*** |
| Ressourcement | 107,5 | | 107,5 | | | **215** |
| Projets collaboratifs | 283 | 112 | 84 | | 53 | **532** |
| Investissements de R&D | 100 | | 50 | 25 | 25 | **200** |
| **TOTAL** | **490,5** | **132** | **374,9** | **120** | **213** | **1 330,4** |

Pour rappel, les montants des collectivités territoriales présentés dans les tableaux budgétaires en annexes 2 et 3 sont indicatifs et maximum. Ils devront faire l'objet d'une sollicitation spécifique auprès de chaque financeur et seront accordés au vu du budget de la collectivité concernée. Les conventions financières conclues et signées par projet avec PHOTONICS BRETAGNE préciseront le détail des actions à mener, le montant accordé et les natures des dépenses.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260929-CC_2026_0209-DE

# AVENANT À LA CONVENTION CADRE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

## 2023 – 2027

## DU CEVA

**VU** l'encadrement des aides d'Etat à la recherche, au développement et à l'innovation du 19 octobre 2022,
**Vu** le régime cadre exempté SA.111723 d'aides à la recherche, au développement et à l'innovation, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014, modifié par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017, 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020, 2021/1237 du 23 juillet 2021 publié au JOUE du 29 juillet 2021 et 2023/1315 du 23 juin 2023 publié au JOUE du 30 juin 2023 et rectifié au JOUE du 31 août 2023 » ;
**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1511-2, L.1611-4 et L.4221-1 et suivants,
**VU** l'article L612-4 du Code du Commerce,
**VU** le Code de l'éducation, notamment l'article L216-11,
**VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
**VU** le décret n° 2009-540 du 14 mai 2009 portant sur les obligations des associations et des fondations relatives à la publicité de leurs comptes annuels,
**VU** la Circulaire du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations,
**VU** le CPER 2021-2027 du 15 mars 2022,
**VU** la Stratégie régionale des transitions économique et sociale (SRTES) votée le 7 avril 2023 par le Conseil régional de Bretagne
**VU** la Stratégie régionale de recherche et d'innovation (S3) votée le 18 décembre 2020 par le Conseil régional de Bretagne,
**VU** la convention Région-Lannion Trégor Communauté,
**VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 27 mars 2023 approuvant la présente convention,
**VU** la délibération du Conseil Départemental des Côtes d'Armor du 3 avril 2023,
**VU** la délibération de Lannion Trégor Communauté du 16 mai 2023,
**VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 1er juin 2026 approuvant le présent avenant à la convention et autorisant le Président à la signer,
**VU** la délibération du Conseil Départemental des Côtes d'Armor du XXX 2026 approuvant le présent avenant à la convention,
**VU** la délibération de Lannion Trégor Communauté du XXX 2026 approuvant le présent avenant à la convention,

***Conformément à l'article 1, un avenant à la COM est proposé à mi-parcours de la période 2023-2027.***

***Les articles 3, 4, 5 et 6 sont modifiés comme suit :***

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260929-CC_2026_0209-DE

## Article 3. Contexte réglementaire de l'aide publique à la recher[illegible] à l'innovation

Le centre technique signataire de la convention-cadre peut être regardé comme un organisme de recherche et de diffusion des connaissances (ORDC) au sens de la Communication de la Commission « Encadrement des aides d'État à la recherche, au développement et à l'innovation » (2022/C 414/01), dans la mesure où son objectif premier est d'exercer, en toute indépendance, des activités de recherche fondamentale, de recherche industrielle ou de développement expérimental, ou de diffuser largement les résultats de ces activités au moyen notamment d'un enseignement, de publications ou de transferts de connaissances.

Les financements accordés au titre de la présente convention ne constituent pas des aides d'État dans la mesure où ils portent sur des activités relevant d'un ORDC au sens de l'encadrement précité.

La qualification d'ORDC est appréciée annuellement, lors de chaque demande d'aide, au regard des activités effectivement exercées et financées.

Dans l'hypothèse où le centre technique ne remplirait plus les conditions de l'ORDC, il sera alors considéré pour les activités concernées comme une entreprise au sens du droit des aides d'État, et les financements correspondants devront être analysés au regard des régimes d'aides applicables (régime cadre exempté de notification n° SA.111723 relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI) pour la période 2024-2026, règlement de minimis ou régime notifié).

Le centre technique s'engage à informer sans délai, et le cas échéant, à tout moment, les financeurs de toute évolution substantielle susceptible d'affecter cette qualification

## Article 4. Le positionnement des CIT

Sur la chaine de valeur de l'innovation, on peut distinguer plusieurs types de structures qui interviennent à différents niveaux :

- Les structures issues ou très proches de l'enseignement supérieur et de la recherche académique telles que les cellules de valorisation, les Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies (SATT), les Pôles Universitaires Innovation (PUI), les Instituts Carnot ou les Plates-Formes Technologiques (PFT) ;
- Les acteurs généralistes tels que les Technopoles ou les Chambres consulaires ;
- Les acteurs qui assurent une structuration globale autour des grandes filières économiques telles que les Pôles de compétitivité, les Instituts de Recherche Technologique (IRT), les Instituts pour la Transition Energétique (ITE), ... ;
- Les centres nationaux ayant des implantations en région (CEA Tech, Cetim) ;
- Les structures qui assurent le lien direct avec les entreprises avec une dimension de proximité et qui se caractérisent par une démarche globalement guidée par la demande des entreprises, disposant d'une expertise technologique et sectorielle. On retrouve là les CIT, les Centres de Ressources Technologiques (CRT), les Cellules de Diffusion Technologique (CDT), les Instituts Techniques Agro-Industriels (ITAI) et les Instituts Techniques Agricoles (ITA).

Le ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) labellise les structures de transfert de technologies selon un cahier des charges national :

- **La CDT** (Cellule de Diffusion Technologique) est une structure d'interface qui offre aux PME une assistance dans la définition de leurs besoins, par une approche globale prenant en compte leur développement technologique, mais également leur stratégie d'entreprise, leur gestion de projet, ..., en s'appuyant sur des réseaux de centres de compétences (laboratoires de recherche, lycées professionnels, Living Labs...). Elle consiste principalement en des activités de veille, de diagnostic et de conseil, la CDT ne disposant généralement pas de moyens analytiques et technologiques.
- **Le CRT** (Centre de Ressources Technologiques) assure, tout comme la CDT, une assistance auprès des entreprises via des activités de diagnostic et de conseil, mais sa mission première et essentielle est la réalisation de prestations technologiques, grâce à des moyens techniques et humains propres.

Le ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire labellise :

- **Les ITA** (Instituts Techniques Agricoles) qui sont des organismes de recherche appliquée, d'appui technique, d'expérimentation, d'expertise, de formation et d'information. Ils ont pour

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260929-CC_2026_0209-DE

mission de répondre aux besoins des filières par la production et la diffusion de références techniques et scientifiques et d'outils.

- **Les ITAI** (Instituts Techniques Agro-Industriels) qui sont des organismes de recherche technologique, d'expertise, d'assistance technique et de formation, au service des entreprises et en particulier des PME. Positionnés à la jonction du monde de la recherche, des entreprises et des organismes professionnels, ils jouent un rôle majeur dans la diffusion, le transfert et la valorisation des résultats de la recherche auprès des petites et moyennes entreprises.

**Deux grandes missions** définissent ainsi un socle commun à ces deux catégories de structure :

- Mission de diffusion : « *actions de faire connaître, sensibiliser les acteurs aux technologies pouvant les concerner* » => Réseaux et contributions aux politiques publiques ; actions de communication collectives et thématiques sur les technologies et sur les marchés ; visites de laboratoires, plateformes ; actions de veille (recueil d'informations, puis valorisation).
- Mission de conseil : « *actions de nature individuelle qui consistent, tant du point de vue du détenteur de technologies que de l'intégrateur, à mettre en place des activités relatives à la préparation, la mise en relation ou l'intégration d'une technologie* ». Les activités concernées sont : l'identification des marchés et des acteurs pour les détenteurs de technologies, l'identification des détenteurs de technologies pour les intégrateurs, l'accompagnement à la mise en relation entre porteurs et intégrateurs, l'accompagnement à l'intégration de la technologie, la réponse aux questions techniques, réglementaires et technologiques des entreprises.

## Article 5. Le projet de structure

### 5.1. Présentation du CIT

Le CEVA est doublement qualifié ITA/ITAI. Il est composé de 28,17 ETP (2025) et spécialisé dans le domaine des macroalgues, des microalgues, des végétaux marins et des biotechnologies.

Fort de ses métiers (Etudes - Conception, Recherche & Développement, Expertise et Assistance), le CEVA intervient dans la production et la transformation des produits et réalise de nombreuses prestations dans les domaines de la chimie, de la biologie, de l'environnement et des procédés.

Malgré des difficultés financières certaines connues ces dernières années (sortie du plan de sauvegarde en 2023), sa raison d'être, après 40 ans d'histoire, reste toujours d'actualité : le CEVA est un centre technologique et d'innovation de haut niveau, avec des chercheurs, ingénieurs et techniciens qualifiés, à proximité et au milieu d'une zone de production.

Les missions du CEVA sont donc dès largement guidées par les PREROGATIVES en tant qu'INSTITUT TECHNIQUE QUALIFIE ITAI et ITA pour la filière algue :

Les instituts et centres techniques liés aux professions à compétence nationale bénéficient à leur demande de la qualification d'" institut technique agricole" ou d'" institut technique agro-industriel " s'ils exercent les missions d'intérêt général énumérées à l'article D. 823-1 et répondent à un cahier des charges approuvé par arrêté du ministre chargé de l'agriculture.
Dans le cadre des politiques publiques intéressant les domaines mentionnés à l'article L. 800-1 du présent code, les instituts techniques agricoles ou agro-industriels ont pour finalité de répondre aux besoins collectifs des acteurs économiques de leur secteur.
A cette fin, ils développent des activités techniques ou socio-économiques permettant d'améliorer la compétitivité des exploitations ou des entreprises et leur adaptation aux attentes sociales dans le cadre des objectifs de développement durable, de qualité des produits, de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire et de maintien de l'emploi en milieu rural. Ils concourent aux missions de recherche prévues aux articles L. 830-1 du présent code et L. 152-1 du code forestier.

Ils exercent les missions d'intérêt général suivantes :

1° Ils analysent les besoins des exploitations et entreprises de leur secteur en vue du renforcement de leur compétitivité et de leur adaptation aux demandes sociales ;

2° Ils assemblent les connaissances scientifiques, les technologies nouvelles et les savoir-faire, qu'ils soient nationaux ou internationaux, pour mettre au point des procédés, des produits et des services innovants ;

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260929-CC_2026_0209-DE

3° Ils réalisent, notamment dans le cadre des projets communs mentionnés à l'article L. 800-1 du présent code :

a) Des activités de recherche appliquée à caractère collectif visant à discerner les applications possibles des résultats d'une recherche fondamentale ou à trouver des solutions nouvelles permettant aux entreprises d'atteindre un objectif déterminé ;

b) Ou des activités de développement expérimental à caractère collectif effectuées, au moyen de prototypes ou d'installations pilotes, dans le but de réunir toutes les informations nécessaires pour fournir les éléments techniques des décisions, en vue de la production de nouveaux matériaux, dispositifs, produits, procédés, systèmes, services ou en vue de leur amélioration substantielle ;

4° Ils concourent au développement de l'information scientifique et technique en regroupant les connaissances, technologies et savoir-faire ;

5° Ils contribuent à la diffusion et à la valorisation des résultats de la recherche ;

6° Ils effectuent des expertises pour éclairer les décisions des entreprises et des administrations ;

7° Ils concourent à la définition objective de la qualité des produits de leur secteur dans le cadre des procédures de normalisation, de certification ou de qualification.

Au-delà de ces qualifications ITA - ITAI, le CEVA possède des missions d'animation et de conseil en innovation dans le cadre de cette COM. A cette fin, le CEVA mène des actions de 1. Prospective, animation et diffusion technologique et 2. Sensibilisation, émergence, structuration de projets et conseils technologiques.

La vocation du CEVA est donc double :
- **Jouer un rôle de conseil et d'expertise** dans la protection de l'environnement dans le domaine algal auprès des collectivités locales (missions d'intérêt général, notamment sur les algues vertes)
- **Provoquer, par l'innovation et sa R&D, le développement de l'utilisation de la ressource** algale sur les périmètres de l'industrie (développement du volet économique de la filière) et du grand public.

Bien que ces 2 missions puissent paraître bien différenciées, des interconnexions sont importantes entre les pôles plutôt « amont » de filière (EENVI : Ecologie & Environnement et AQUAS : Aquaculture & Sourcing) et le.s pôle.s « aval » (INPRO : Innovation & Produits (et AQUAS)) selon les sujets, en particulier sur les études portant à des moyens curatifs liées aux échouages d'algues proliférantes (vertes et brunes) : ramassage, traitement et éventuelle valorisation économique.

L'**axe majeur de** la stratégie du CEVA réside donc dans sa forte implication dans la construction d'une filière algale et dans sa contribution aux différentes branches (notamment interprofessionnelle).

Ainsi, le CEVA se positionne aujourd'hui comme une entreprise dynamique, qui souhaite **renforcer son rôle de facilitateur et de centre technique**, ayant vocation à accompagner, soutenir les professionnels et les industriels de l'amont à l'aval de filière Algue (Micro et macro) et à apporter des réponses adaptées à leurs besoins spécifiques.

Dans ce cadre, le CEVA est un **outil au service de tous les professionnels de la filière**, orientant ses actions vers le transfert des savoir-faire qu'il produit, au-delà de la seule diffusion.

Aussi, le travail récent du CEVA sur **sa raison d'être qui se décline sur ses 4 pôles** amène au schéma suivant :

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260929-CC_2026_0209-DE

CEVA

Centre d'étude et de valorisation à rayonnement international, le CEVA explore, protège et révèle tout le potentiel des algues et des plantes aquatiques.

De la connaissance scientifique à la valorisation, ses équipes passionnées accompagnent et conseillent acteurs publics et privés pour faire de ces végétaux un catalyseur de la santé des océans, de pratiques de cultures durables, d'innovations alimentaires et bio-industrielles et de vitalité des territoires

CEVA

**Être le garant scientifique de la protection et de la conservation des algues et végétaux marins, comprendre et anticiper leur évolution et leur rôle écosystémique**

*« Les algues, sentinelles de nos côtes »*

CEVA

**Favoriser le développement de l'algoculture durable et performante à terre et en mer pour produire de la biomasse valorisable et améliorer la qualité de l'eau /air/ sol**

*« Aquas, cultivons l'avenir »*

CEVA

**Développer les applications des algues et favoriser leur valorisation vertueuse à l'échelle industrielle**

*« Nos expertises au service de vos innovations »*

CEVA

**Anticiper et accompagner le développement du CEVA et faciliter la vie et l'activité des autres pôles**

*« A votre service pour un CEVA qui se développe »*

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260929-CC_2026_0209-DE

**Les 15 axes scientifiques et techniques (avec les axes support/de fonctionnement) qui ont émergés sont les suivants :**

| Pôle EENVI |
|---|
| E1. Caractériser, suivre et anticiper l'évolution (quanti et quali) des macroalgues et végétaux marins, notamment dans un contexte de changement climatique |
| E2. Evaluer les services écosystémiques des algues sauvages |
| E3. Contribuer à la mise en œuvre d'une gestion durable des algues et végétaux marins |
| E4. Caractériser l'impact des algues d'échouage sur l'écosystème & les cultures marines |
| E5. Contribuer au développement de solutions de régulation des macroalgues proliférantes |

| Pôle AQUAS |
|---|
| A1. Anticiper l'impact du changement climatique sur l'algoculture |
| A2. Développer des itinéraires techniques de production durables pour améliorer les rendements et la qualité des algues produites |
| A3. Rechercher et sélectionner de nouvelles espèces/ souches d'intérêt |
| A4. Accompagner les acteurs à l'installation et l'adaptation des techniques culturales |
| A5. Intégrer l'algue dans les procédés d'épuration eau, air, sol |

| Pôle INPRO |
|---|
| I1. Démontrer les propriétés biologiques, fonctionnelles et techniques des algues et de leurs dérivés, et mettre en évidence leur intérêt économique, sociétal et environnemental |
| I2. Développer des procédés de stabilisation et de transformation des algues performants et vertueux |
| I3. Connaître la composition des algues et développer des méthodes d'analyse |
| I4. Développer des produits adaptés tenant compte des freins et motivations de consommation ou d'usages des algues |
| I5. Collecter, produire et analyser des données et connaissances pour appuyer la mise en place et l'évolution d'un cadre réglementaire et normatif adapté aux algues |

| 7 axes fonctionnement / Pôle FINAM |
|---|
| F1. Stratégie, prospective et gouvernance |
| F2. Marketing et commerce |
| F3. Finances |
| F4. RH |
| F5. Communication et documentation |
| F6. Qualité et sécurité |
| F7. Infrastructures (SI, matériel et bâtiment) |

## Thématiques et domaines de compétences du CIT

Le secteur d'activité des algues est extrêmement diversifié tant au niveau des filières de production que des secteurs d'utilisation. Au niveau de la production, on distingue différentes filières d'algues sauvages (récolte, échouages) comme de culture (en mer, à terre...). Le CEVA intervient aussi bien sur les macroalgues, que sur les micro-algues qui sont, quant à elles, exclusivement cultivées mais selon des méthodes qui peuvent aller de la production à la ferme en bassins, à des installations de biotechnologies industrielles.

En fonction de leurs caractéristiques, ces algues vont-elles-mêmes pouvoir alimenter différents secteurs industriels, en utilisation directe (notamment dans l'alimentation humaine et animale) ou après extraction/transformation (additifs alimentaires, extraits bioactifs et compléments alimentaires, bioéconomie...).

Aujourd'hui, les besoins de recherche et de développement industriel sur le secteur n'ont jamais été aussi importants, le secteur d'activité des algues étant en plein essor et porteur. La preuve en est : l'émergence d'une concurrence de plus en plus féroce sur les périmètres métiers du CEVA. Le centre technique se doit donc d'être moteur plus que jamais aujourd'hui et de proposer une stratégie pertinente et adaptée aux besoins et aux demandes du monde social, économique (agricole et industriel) et environnemental. Historiquement conçu pour aider au développement de la ressource produite sur place, répondre par l'innovation dans un secteur à fort potentiel et aux besoins exprimés par les collectivités, le CEVA, aujourd'hui, est en phase de réinvention et de reconquête.

Aujourd'hui, le CEVA, fort de ses dernières années d'expérience et des positions prises par les différents acteurs de la filière, redéfinie sa position, repositionne ses DAS, afin de poursuivre et d'étendre son activité. Ont donc émergés de la stratégie collective mise en place ces derniers mois, **les 6 DAS présentés ci-dessous**, sur la Figure.1.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260929-CC_2026_0209-DE

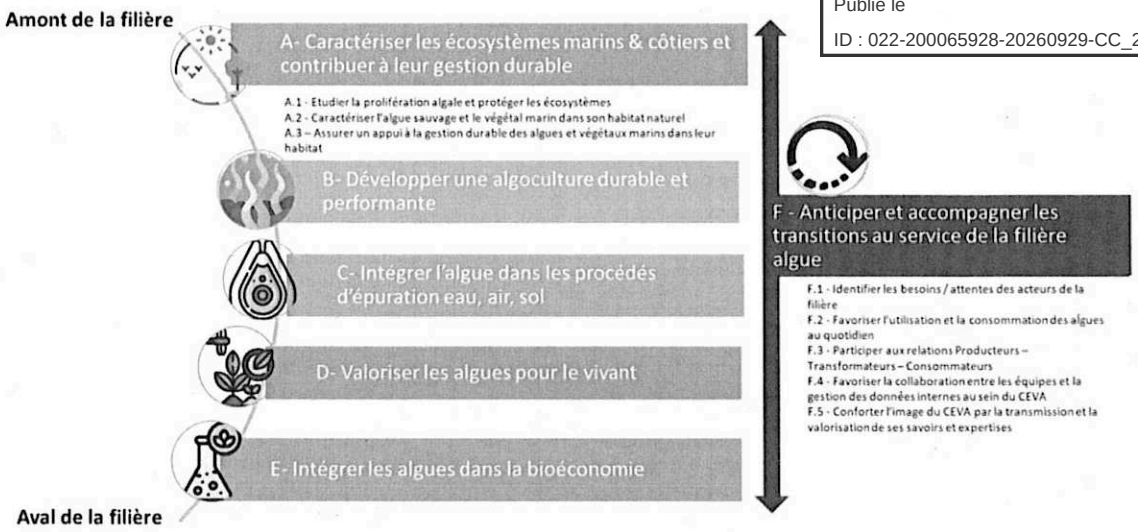



***Figure.1. Stratégie 2023- 2027 : Présentation des 6 DAS du CEVA***

**Sur le point D en particulier et le lien avec les partenaires,** le CEVA travaille actuellement au recueil des besoins/attentes des partenaires et renforcera ce volet sur les prochaines années, au travers :

- **Proximité des acteurs / démarche d'innovation et une interconnexion avec les regroupements de professionnels de la filière algue**

Outre le support technique/conseil (ACI) dans le cadre de ses missions de conseil technologique aux entreprises, d'information et de promotion des algues et de leur potentialité, le CEVA est également amené à rencontrer de nombreuses entreprises, locales nationales ou internationales (visites individuelles ou lors de rencontres BtoB). Ces échanges sont l'occasion de recueillir les besoins des industriels, généralement plus ouverts dans ces rencontres individuelles que lors d'événements collectifs, et de contribuer aussi à l'émergence de projets, potentiellement menés avec le CEVA.

De plus en plus de projets menés par le CEVA ces dernières années intègrent également des phases de développement/consultation et/ou d'appropriation/transfert des outils/par les acteurs de la filière (Projets AMIMA, Spiruline paysanne, Phytepur, plateforme connectée...). Par ailleurs, le positionnement du CEVA comme facilitateur de la construction d'un plan de filière national macroalgues à l'horizon 2023, issu des discussions du dernier COST et des premières réunions amorcées ces dernières semaines avec les acteurs, montre que la réunion de tous les acteurs (CD. RPMEM, CRC BN, CRC BS, CSAVM, SRPARB) autour d'une table est possible et que la volonté d'un travail commun est enfin actée.

- **Actions transversales avec les centres techniques bretons et les structures de recherche au sein de partenariats déjà constitués : AFB/ AGFT/ ACTA / ACTIA (journées R&D, JCE...)**

Depuis de nombreuses années, le CEVA a su démontrer sa capacité à agir pour et avec d'autres instituts techniques, que ce soit au niveau régional ou national.

L'intégration du CEVA dans un réseau de partenaires aussi riche que varié lui permet d'être au plus proche des acteurs économiques, publics et privés et de préciser sa stratégie sur la base des besoins remontés lors des différentes rencontres.

Suite à sa double labellisation ITA / ITAI, le CEVA a travaillé activement à renforcer ses réseaux sur le volet « amont » de la filière, notamment au sein de l'ACTA et des actions croisées ACTA/ACTIA.

A titre d'exemple, la dynamique de l'Institut Carnot AgriFood Transition « R&D de l'alimentation durable, pour la santé de l'homme et son environnement » (IC AGFT), composé de 8 centres techniques et de 9 unités de recherche académique, organise des journées R&D et rencontres Chercheurs – entreprises (JCE). La spécificité de l'IC AGFT réside dans l'articulation faite entre la chaine alimentaire (production, transformation, sécurité sanitaire, valorisation des co-produits) et la santé humaine (concept « One Health ») comme finalité et levier d'innovation. Lors de ces rencontres JCE, l'expérience et l'expertise des entreprises, partagées avec celles des laboratoires et des CRT de l'IC, est une garantie

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260929-CC_2026_0209-DE

très forte de trouver de nouvelles pistes d'innovation à travers des programmes de coopération. Le CEVA est un des membres les plus actifs au niveau du nombre de projets de [illegible] retenus) et de diversité des partenariats engagés au sein du réseau.

A titre d'exemple également, et concernant les usages et les marchés sur le Food, le CEVA collabore avec le Centre Culinaire Contemporain et son living labs.

Cette capacité à collaborer, mais aussi à développer des synergies et mutualisations, est particulièrement visibles au niveau des structures mises en place à l'échelle bretonne, pour et au sein desquelles le CEVA s'est fortement impliqué.

Le CEVA participe activement aux actions opérationnelles et à la gouvernance d'ACT food Bretagne, l'association des centres techniques agri-aqua-agro bretons.

Ceci a notamment conduit à la mise en place de plusieurs plateformes de mutualisation entre les centres mais aussi à des actions communes menées au niveau de la recherche et du transfert. On peut citer l'exemple de la plateforme Sensalg ou l'initiation d'un nouveau projet autour des transitions alimentaires.

Par ailleurs, le CEVA poursuit son investissement dans le cadre de l'Institut Carnot AgriFood Transition, qui rassemble 8 centres techniques (les membres d'Act food Bretagne, ACTALIA, Pôle Cristal, Tecaliman), l'ANSES, l'IRSET et des laboratoires du territoire.

- **Poursuite de sa stratégie de coopération européenne et internationale**

En parallèle d'actions des pouvoirs publics, comme l'Initiative européenne pour les algues, de nombreuses initiatives ont vu le jour ces dernières années pour supporter d'une filière algue structurée et durable.

Le CEVA s'est ainsi rapproché de plusieurs initiatives internationales dédiées aux algues :

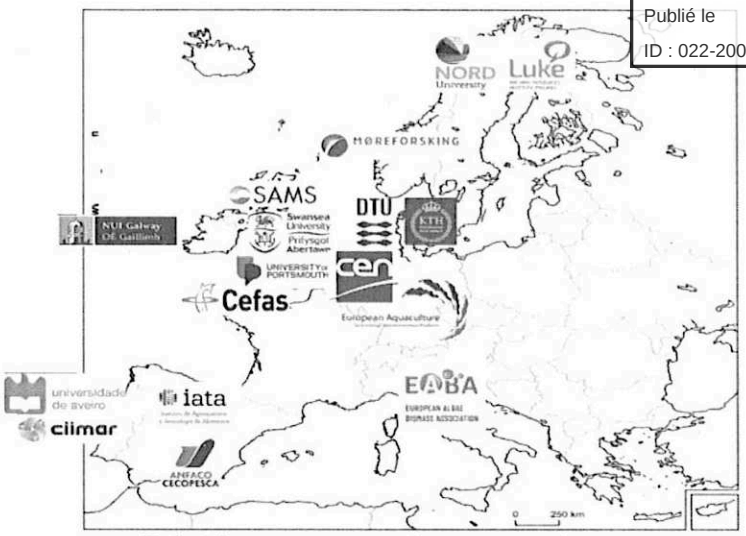
- Signature du **Seaweed Manifesto**, porté par la Fondation Lloyd's Register en partenariat avec le Pacte Mondial des Nations Unies, qui a conduit à la constitution de la **Safe Seaweed Coalition** ;
- Rapprochement avec la coalition **Seaweed for Europe** ;
- Renforcement des interactions avec la **communauté BioMarine**.

Le CEVA est aussi devenu en 2022 membre scientifique de l'**EABA** (European Algae Biomass Association), une association avec qui le CEVA interagit et collabore depuis de nombreuses années. L'objectif général de l'EABA est de promouvoir les échanges mutuels et la coopération dans le domaine de la production et de l'utilisation de la biomasse algale (microalgues historiquement, et aussi macroalgues plus récemment), dans tous les domaines d'applications. Elle vise notamment à créer, développer et maintenir la solidarité et les liens entre ses membres et à défendre leurs intérêts au niveau européen et international. Son objectif principal est de favoriser les synergies entre les scientifiques, les industriels et les décideurs afin de promouvoir le développement de la recherche, de la technologie et des capacités industrielles dans le domaine des algues.

D'autres initiatives telles que la contribution du CEVA, depuis 2017 (et jusqu'à 2023) au **Comité technique CEN/TC 454 « Algae and algae products » par la présidence de la commission française AFNOR V039**, qu'il représente aussi dans le cadre des discussions du Comité Européen de Normalisation **(CEN)** ou encore la participation active aux travaux de **la plateforme EATIP** (European Aquaculture Technology and Innovation Platform), que ce soit par l'intermédiaire des évènements organisés par la plateforme miroir française ou les évènements organisés au niveau de la plateforme européenne.
Enfin, dernièrement, la Commission Européenne a initié la création d'un forum européen collaboratif rassemblant les parties prenantes du secteur des algues (EU4Algae), afin de libérer tout le potentiel du secteur des algues. Le CEVA y contribuera via l'EABA, association dont le CEVA est membre et qui est partenaire du consortium ayant remporté l'appel. Le CEVA a participé à une première réunion à Bruxelles en juin 2022 pour le lancement de l'initiative et prendra le secrétariat d'un WP.

Une cartographie des principaux partenariats européens est présentée ci-dessous (non exhaustif, interactions principales ne reprenant pas l'ensemble des partenaires ni les entreprises).

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260929-CC_2026_0209-DE




***Principaux partenaires européens***

Centre technique structuré en 3 pôles techniques, volontairement positionnés de l'amont à l'aval de la filière, et à destination de différents secteurs d'activités (Figure.3), le CEVA dispose de nombreux domaines de compétences et d'expertise :

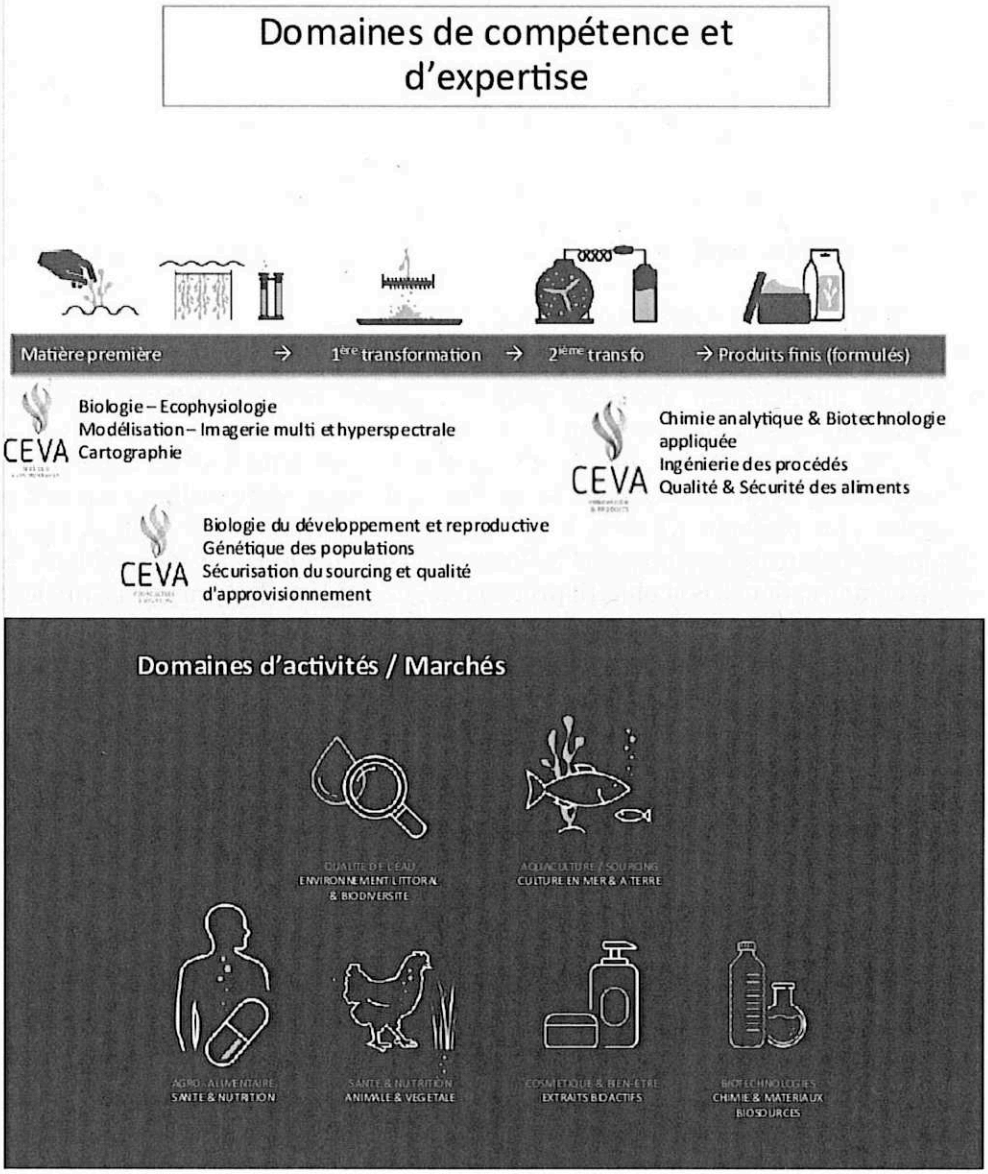



***Figure.3. Domaines d'activités/Marchés du CEVA.***

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260929-CC_2026_0209-DE

La mission du CEVA est conforme à ses statuts et à ses qualifications d'Institut Technique Agro-Industriel (ITAI) et d'Institut Technique Agricole (ITA) :

**- Recherche appliquée et expérimentation (en mer et à terre) dans différents domaines :**

* Evaluation et suivi des biomasses naturelles
* Suivi et compréhension des proliférations algales
* Sécurisation & certification de l'approvisionnement en matière première
* Optimisation des performances de culture, dont le développement de systèmes innovants avec maitrise de l'impact environnemental (avec notamment le développement de l'AMTI)
* Qualité & Sécurité des aliments : Qualification des bénéfices nutritionnels/santé des algues ou molécules purifiées, Mise au point de procédés de réduction des contaminants – conformité réglementaire
* Innovation produits à base d'algues en Food-Feed- Nutrition Santé/ Cosmétique / Nutrition et santé végétales/matériaux et composés biosourcés/ Bioénergie /
* Production à façon et prototypage & transfert industriel

**- Transfert et valorisation via :**

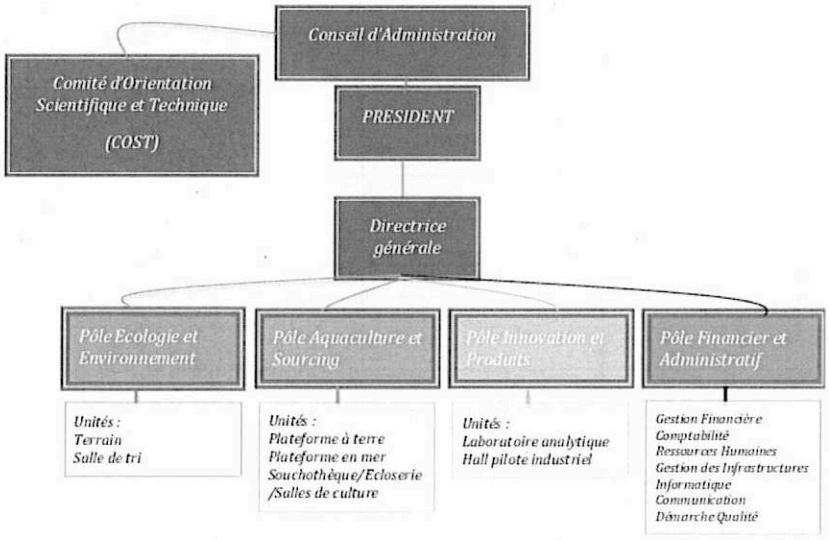
* le soutien à innovation, par le conseil, l'accompagnement, l'assistance technique, l'expertise, la veille scientifique & Brevets...
* des Formations
* des Etudes (de faisabilité, d'environnement concurrentiel, de montage de projets techniques...)

**- Diffusion de connaissance et partage :**

* Publications périodiques et thématiques (ex : Fiches nutritionnelles)
* Base de données
* Plateforme documentaire et photothèque
* Organisation de rencontres et animations thématiques, visites du site...

### 5.1.1. Gouvernance du CIT à date

Le CEVA dispose de différentes instances permettant une gouvernance adaptée : Conseil d'administration et Comité d'orientation scientifique et technique la compose. 3 pôles techniques et 1 pôle financier et administratif sont directement rattachés la Direction générale :




Le CEVA, en tant que Société d'économie mixte locale dispose de différentes instances permettant une gouvernance adaptée et est administrée par un Conseil d'administration composé d'élus et de représentants de sociétés privées (entreprises et banques) et de l'IFREMER. Le Conseil d'Administration (CA) est présidé par un élu issu du collège des collectivités et décide, entre autres, de la stratégie de l'Institut et contrôle l'atteinte des résultats. Il se réunit 4 fois par an. Sa composition est présentée en annexe.
Les collectivités locales sont représentées (de l'EPCI à la Région Bretagne, en passant par le Département), ainsi que les entreprises issues de la première et seconde transformation sur tous les marchés potentiels des algues sur lesquels travaillent le CEVA. Une recapitalisation privée a notamment eu lieu en décembre 2020 permettant une augmentation du capital de 800 000€ à 1 056 000€ et l'intégration de nouveaux actionnaires issus des marchés de la nutrition/santé animale et végétale.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260929-CC_2026_0209-DE

Le Conseil d'Administration du 4 septembre 2017 a validé la nomination de Mme Sophie PEDRON en tant que Directrice Générale du CEVA, à compter de cette date. Ainsi, une clarification a été faite, impliquant une séparation entre le pouvoir de direction et le pouvoir de surveillance, résumée dans le tableau ci-dessous :

| | Dimension de la démarche stratégique revenant au dirigeant | Dimension de la démarche stratégique revenant aux administrateurs |
|---|---|---|
| **Élaborer** | **oui** | non |
| **Décider de la stratégie** | non | **oui** |
| **Mettre en œuvre** | **oui** | non |
| **Contrôler l'atteinte des résultats** | non | **oui** |

Par ailleurs, depuis février 2018, le CEVA est doublement labellisé ITAI (Institut Technique Agro-industriel) et ITA (Institut Technique Agricole).

Dans le cadre des politiques publiques intéressant les domaines de l'article L.800-1 du code rural et de la Pêche maritime (CRPM), les instituts techniques agricoles et agro-industriels ont pour finalité de répondre aux besoins collectifs des acteurs économiques de leur secteur. A cette fin, ils développent des activités techniques ou socio-économiques permettant d'améliorer la compétitivité des exploitations ou des entreprises et leur adaptation aux attentes sociales dans le cadre des objectifs de développement durable, de qualité des produits, de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire et de maintien de l'emploi en milieu rural. Ils concourent aux missions de recherche prévues aux articles L.830-1 du présent code et L.152-1 du code forestier (Article D823-1 du CRPM).

L'article D.823-2 du CRPM rappelle l'obligation d'être doté, notamment, d'un conseil scientifique, présidé par un chercheur ou enseignant-chercheur. Ce conseil est consulté sur la politique de recherche de l'organisme, son programme de travail et les procédures d'évaluation de ses activités.

Sur la base de ces éléments, le CEVA dispose aujourd'hui de la gouvernance suivante :

- **Un Conseil d'Administration (CA)** décide, entre autres, de la stratégie de l'Institut et contrôle l'atteinte des résultats. Il se réunit 4 fois par an. Sa composition est actuellement la suivante :

| Administrateurs | Représentants permanents | Nomination de l'Administrateur | Fin mandat | Nomination du représentant permanent |
|---|---|---|---|---|
| Département des Côtes d'Armor | Gilles PAGNY | AG 28/05/2015 | Ex clos 31 12 2021 => renouvellement pour AGOA 29 06 2022 | CA du 05/10/2021 |
| | Marie-Louise BRONICKI | AG 28/05/2015 | Ex clos 31 12 2021 => renouvellement pour AGOA 29 06 2022 | CA du 05/10/2021 |
| | Nadège LANGLAIS | AG 28/05/2015 | Ex clos 31 12 2021 => renouvellement pour AGOA 29 06 2022 | CA du 05/10/2021 |
| | Nathalie NOWAK | AG 28/05/2015 | Ex clos 31 12 2021 => renouvellement pour AGOA 29 06 2022 | CA du 05/10/2021 |
| | Pierrick GOURONNEC | AG 28/05/2015 | Ex clos 31 12 2021 => renouvellement pour AGOA 29 06 2022 | CA du 05/10/2021 |
| | Erven LEON | AG 28/05/2015 | Ex clos 31 12 2021 => renouvellement pour AGOA 29 06 2022 | CA du 05/10/2021 |
| Région Bretagne | Fanny CHAPPE | AG 10/04/2018 | Ex clos 31 12 2024 | CA du 05/10/2021 |
| | Véronique MEHEUST | AG 10/04/2018 | Ex clos 31 12 2024 | CA du 05/10/2021 |
| | Daniel CUILLERIER | AG 22/06/2023 | Ex clos 31 12 2024 | CA du 06/12/2022 |
| IFREMER | Mathieu LEMETAYER | AG 18/06/2020 | Ex clos 31 12 2025 | |
| LANNION TREGOR COMMUNAUTE | Joël LE JEUNE | AG 10/04/2018 | Ex clos 31 12 2024 | AG 10/04/2018 |
| | Loïc MAHE | AG 10/04/2018 | Ex clos 31 12 2024 | AG 10/04/2018 |
| ALTERCOSMETIC DIFFUSION | Vincent LEMESLE | AG 18/06/2020 | Ex clos 31 12 2025 | |
| GOEMAR | Amandine ABARRE | AG 22/06/2023 | Ex clos 31 12 2025 | CA 21/03/2023 |
| BIOTECH MARINES / SEPPIC | Jean-Marc GINER | AG 18/06/2020 | Ex clos 31 12 2025 | |
| SEALG | Anne-Cécile CLEMENT | AG 18/06/2020 | Ex clos 31 12 2025 | AG 29/09/2021 |
| ROULLIER AGRO INNOVATION INTERNATIONAL | Robin GALLARD | AG 23/06/2021 | Ex clos 31 12 2027 | AG 23/06/2021 |
| GREENTECH | Jean-Yves BERTHON | AG 29/06/2021 | Ex clos 31 12 2027 | AG 29/06/2021 |

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260929-CC_2026_0209-DE

- **Un Comité d'Orientation Scientifique et Technique (COST)** participe activement aux orientations à donner à la stratégie de R&D de la structure et intervient dans sa mise en œuvre. Il se réunit 1 à 2 fois par an. Le COST est un organisme de gouvernance rattaché directement au CA, auquel il soumettra ses orientations. Sa composition a été renouvelée pour moitié en 2025, sa présidence, Anne Trémier, ayant été nommée le 2 novembre 2020. La composition du COST est actuellement la suivante :

| Nom | Fonction | Structure |
|---|---|---|
| Anne TREMIER | Directrice de Recherche | Unité OPAALE (Optimisation des procédés en agriculture, agroalimentaire et environnement) INRAE |
| 1 - Medhi SINE | Directeur | ACTA |
| 2- Didier MAJOU | Directeur | ACTIA |
| 3- Bruno CLEMENT | Directeur | Unité NUMECAN (Nutrition, Métabolismes et Cancer) INRA INSERM Rennes |
| 4- Jean-Baptiste WALLAERT | Directeur PUI Blue Box et mbre CSAVM | UBO/UBS et CSAVM |
| 5- Nicolas ETERRADOSSI | Directeur | Laboratoire de Ploufragan-Plouzané-Niort ANSES |
| 6- Stéphane LEGASTELOIS | Directeur | GREENSEA |
| 7- Pi Nyvall COLLEN | Directrice Scientifique | OLMIX |
| 8- Jehane PRUDHOMME | Chargée de mission | CRPMEM |
| 9- Bastien SADOUL | Directeur scientifique / Enseignant-chercheur | Institut Agro |
| 10- Claire HELLIO | Chercheuse, professeure et vice-présidente de l'UBO | LEMAR (Laboratoire des Sciences de l'Environnement Marin)/UBO |
| 11- Régis GALLON | Maître de Conférence | INTECHMER et CNAM, Cherbourg |
| 12- Benoit SALAUN | Directeur | CRC BN |
| 13- Thierry MAUGARD | Chercheur et Responsable équipe et plateforme | LIENSs Plateforme Bioaqtiv Université de La Rochelle/CNRS |
| 14- Claire GACHON | Professeure | MNHN, Paris et anciennement SAMS |
| 15- Laurent BARILLE | Professeur | Laboratoire ISOMer, Université de Nantes |
| 16- Eric Fouilland | Directeur de recherche / Chargé de mission Innovation | CNRS |
| 17- Thomas GEORGELIN | Directeur du CMI | Groupe Roullier |

Les listes des adhérents et membres du Directoire, du Conseil d'administration, du Bureau et/ou du Conseil de surveillance seront fournies aux financeurs la 1ère année, puis les autres années en cas de modifications ou d'évolution.

### 5.1.2 Organisation du CIT

#### 5.1.2.1. Organigramme structurel

Il devra être transmis chaque année aux financeurs.

#### 5.1.2.2. Organisation financière

Le CEVA tient à jour une comptabilité analytique, permettant de distinguer les activités économiques des activités non économiques.

### 5.2. Programme d'activités du CIT

Pour mettre en œuvre leur métier, les CIT réalisent 5 grandes catégories d'activités qui se déclinent et se définissent comme suit :

- Prospective, animation et diffusion technologique à caractère collectif (Action 1.1 de l'ACI) : amélioration des flux d'informations au sein et entre les filières pour favoriser l'accès aux avancées technologiques, économiques et réglementaires et ainsi faciliter le désenclavement des entreprises (volet collectif permettant de répondre aux défaillances du « marché ») => Veille et activités à caractère prospectif et stratégique sur une thématique donnée ; animations menées par le CIT ou avec les partenaires stratégiques ; diffusion technologique menée par le CIT ; réseaux et contributions aux politiques publiques.
- Sensibilisation, conseil et accompagnement de projets d'innovation (Action 1.2 de l'ACI) : écoute et accompagnement des **PME** pour favoriser leurs projets d'innovation dans le domaine de compétence technologique du CIT (volet individuel permettant de répondre aux défaillances d'informations du « marché » : **en moyenne de 2 jours / PME / an**). Conseils et accompagnement des laboratoires de recherche pour le transfert de technologies en partenariat

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260929-CC_2026_0209-DE

avec la SATT et les PUI (Campus Innovation de Rennes et Blu[illegible] à Brest). Les centres tiendront une liste à jour des PME accompagnées et des nombres

- Recherche et développement (propre ou d'anticipation) : renouvellement des connaissances scientifiques issues des travaux de recherche propre et/ou académique et/ou entre centres afin de les adapter à un secteur économique pour assurer un continuum de transfert des technologies innovantes.
- Recherche collaborative : mise en commun des compétences de plusieurs acteurs sur un même projet de recherche, afin de créer des synergies entre les partenaires et d'apporter une réponse aux besoins des entreprises (objectif de produit/service/procédé nouveau sur le marché à l'issue du projet).
- Prestations/formations facturées : tâches déterminées effectuées en contrepartie d'une rémunération facturée (prestations de R&D ; prestations de conseils, veille, expertises ; préproductions et prestations de routine ; prestations de formations ; autres prestations).

### 5.2.1. La feuille de route stratégique du CIT

Les actions financées par les collectivités territoriales devront s'inscrire dans la **Stratégie régionale de recherche et d'innovation** (S3), ainsi que dans les orientations de la **stratégie régionale des transitions économiques et sociales** (SRTES) en particulier dans ses grands objectifs d'accompagnement des transitions écologiques d'une part et de positionnement de la Bretagne sur les enjeux de souverainetés d'autre part.

Elles s'inscriront aussi dans les orientations définies par les stratégies locales.

**Précisions sur l'inscription du CIT dans la politique départementale**

Le Département, conscient de l'importance d'encourager et de développer des pratiques alimentaires durables et solidaires pour tous et de la transversalité de cette thématique (environnement, collèges, action sociale, soutien à l'agriculture durable, etc.), souhaite en faire une priorité et a lancé une réflexion pour mettre en œuvre un plan d'action départemental ambitieux, réaliste et opérationnel dès 2023 : Alimen'Terre d'Armor. Les politiques qui en résulteront s'attacheront à promouvoir les productions de qualité et à réduire les inégalités alimentaires, tout en favorisant les productions de proximité. Les actions du CEVA s'inscrivent dans cette démarche, notamment dans sa dimension stratégique (point D.3 – Favoriser les relations Producteurs – transformateurs - consommateurs).

Les actions du CIT s'inscriront dans les orientations du schéma départemental de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation qui vise à soutenir le développement du potentiel des acteurs costarmoricains de la formation, de la recherche et de l'innovation, notamment des pôles d'excellence du territoire.

**Précisions sur l'inscription du CIT dans la S3 et les stratégies locales**

De nombreux engagements ont été pris ces 4 dernières années par le CEVA pour favoriser le développement d'une filière algue sur le territoire breton. Désormais, il est nécessaire de développer une logique de réseau(x) pérenne(s), au titre de ce qui est fait dans le cadre d'Act food Bretagne, mais pour la filière algue, et de manière totalement transversale, de l'amont à l'aval, pour transformer les engagements pris en réalité et dynamique opérationnelles.

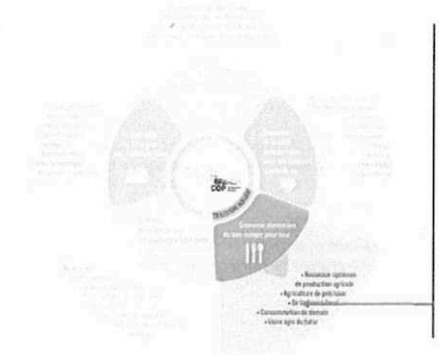
Pour poursuivre son action, le CEVA regroupe désormais ses activités en 6 domaines d'activités stratégiques (DAS), qui sont directement aux domaines d'innovation stratégiques (DIS) régionaux identifiés dans la stratégie Régionale Recherche et Innovation (S3) 2021- 2027.

Les entreprises sollicitées dans le cadre de la S3 soulignent à 82% que la priorité en matière de politiques publiques de soutien à l'innovation est **l'accompagnement des transitions** (sociales, environnementales, numériques et industrielles) afin notamment de favoriser les retombées économiques de l'innovation sur le territoire.

Ainsi, à travers ses 8 DAS, le CEVA s'intègre **dans 4 des 5 DIS de la S3 ainsi que dans son axe transversal** relatif aux transitions (numérique et industrielle, écologique et environnementale, sociales et citoyenne) :

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260929-CC_2026_0209-DE

## DIS Economie alimentaire du Bien manger pour tous :

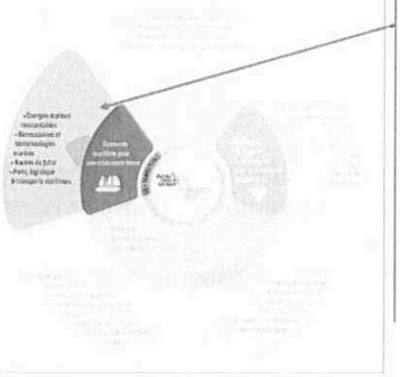


Développement de la démarche de production et de labellisation d'algues « bio",
Promotion d'activités de production innovants/d'aquaculture durable (AMTI),

Innovation alimentaire, au travers les actions menées par le CEVA historiquement : la formulation de recettes, la conception de procédés de stabilisation et de transformation ainsi que la mise au point d'ingrédients à base d'algues

Mobilisation des sciences humaines et sociales permettant d'aborder les thématiques de comportements alimentaires et des modes de consommation (proposition d'un projet avec Act Food sur le Greendeal

## DIS Economie maritime pour une croissance bleue :



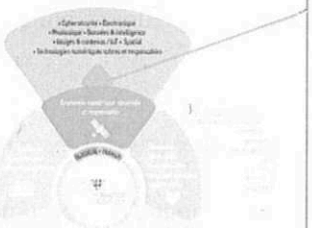
Préservation, gestion et valorisation de la biodiversité et des ressources

Contribution à la structuration, au renforcement et à la promotion des filières durables macro-algues et microalgues,

Contribution à une communication et sensibilisation des acteurs et du public sur les ressources algales et l'maintien de la biodiversité

Développement de la démarche de production et de labellisation d'algues « bio", la promotion d'activités d'aquaculture durable (AMTI),

## DIS Economie numérique sécurisée et responsable :



Appropriation des technologies numériques en agriculture & en aquaculture (Réseau Mixte Technologique « NAEXUS » (Réseau Numérique Agricole pour l'Enseignement, l'eXpérimentation et les USages de l'agriculture numérique) :
- Développement de méthodes et plateformes d'évaluation,
- Accompagnement de leur maitrise sur le terrain par l'enseignement, la formation continue et l'appui aux conseillers

Promouvoir données et intelligence afin de conserver les données essentielles et limiter la mobilisation de To sur les serveurs

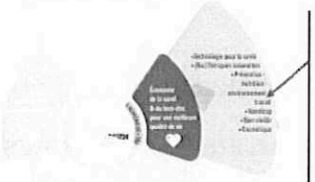
Développement d'outils de suivi des cultures (des paramètres biotiques et abiotiques), de gestion des exploitations, ou encore des outils d'aide à la décision afin de contribuer et d'accompagner le développement de pratiques innovantes dans la filière, notamment l'aquaculture multi-trophique intégrée (suivi des flux)

Développement de projets spatiaux en microgravité

## DIS Economie de la santé et du bien-être pour une meilleure qualité de vie :

***La stratégie de recherche et d'innovation bretonne (S3)***

- *IDEM Pole CRISTAL : Une difficulté pour se positionner dans un schéma qui hybride filières et grandes thématiques : comment rendre lisible un positionnement ressource, en transverse ?*



**Prévention/ Nutrition/ Environnement** :
Développement de molécules innovantes issues notamment de ressources marines

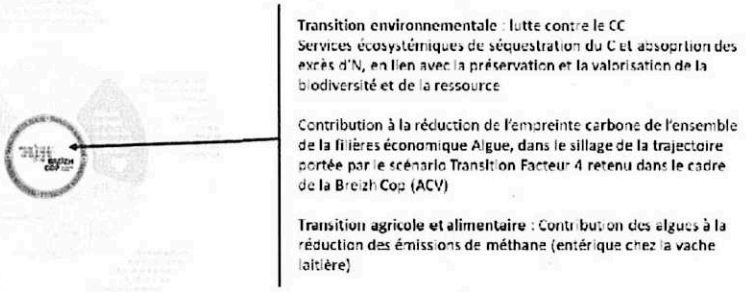
Démonstration des bénéfices santé de nouvelles offres alimentaires à destination de différentes cibles de populations grâce à des études cliniques

**Cosmétique** : Accompagnement des acteurs vers la réduction de l'impact sur la santé et sur l'environnement des innovations cosmétiques

Développement de partenariats en biotechnologies marines, notamment à travers l'accueil d'événements du secteur cosmétique (lien avec COSMED)

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260929-CC_2026_0209-DE

**DIS TRANSVERSE des TRANSITIONS :**




**Feuille de route collective à l'échelle d'ACT food Bretagne**

La mission d'ACT food Bretagne est d'optimiser l'offre d'accompagnement de l'innovation dans le contexte de la transition des filières agri-aqua-agroalimentaires pour créer davantage de valeur ajoutée dans l'intérêt de l'emploi et du dynamisme régional.

**Des ambitions à la hauteur des enjeux**

- Acquérir la notoriété d'une fédération d'experts et de référents scientifiques et technologiques ;
- Assurer la participation des entreprises à des projets d'innovation structurants d'envergure en mobilisant collectivement les ressources nécessaires ;
- Promouvoir une offre de service collective, cohérente et pertinente auprès des entreprises.

**Des objectifs ciblés vers la performance, la compétitivité des entreprises de l'agroalimentaire breton**

Les objectifs visent à soutenir l'innovation au service de la politique régionale (S3 2021-2027) par la mise en œuvre des actions du DIS « Economie alimentaire du bien manger pour tous » afin d'adapter le système de production et de transformation des entreprises des filières alimentaires aux changements.

Les objectifs sont :

- Développer la capacité des CIT à partager et travailler ensemble, mutualiser les moyens et optimiser le fonctionnement croisé des CIT ;
- Développer l'activité de recherche collaborative en réponse aux besoins des entreprises et de leurs marchés ;
- Être identifié comme l'expert scientifique et technique de l'écosystème d'innovation régional ;
- Promouvoir les expertises et soutenir l'activité économique des CIT ;
- Promouvoir et contribuer au développement de l'activité de recherche partenariale de l'Institut Carnot Agrifood Transition.

La feuille de route collective et partagée à l'échelle d'ACT food Bretagne vise à développer les synergies entre les CIT et mettre en place une offre de services cohérente et mutualisée qui vise à renforcer l'efficience du dispositif au service des besoins d'innovation des entreprises des filières agri-aqua-agroalimentaires.

### 5.2.2. Le plan d'actions du CIT

#### 5.2.2.1. Animation et Conseil et Innovation (ACI)

Prospective, animation et diffusion technologique à caractère collectif

- **Veille et activités à caractère prospectif et stratégique sur une thématique donnée :**

L'ensemble des actions de veille prospective et stratégique ont pour but de conforter la capacité du CEVA dans ses missions de support à l'innovation, de conseil et d'accompagnement des entreprises dans une optique de développement économique et de développement de la filière Algue, ainsi que dans son rôle de soutien aux réseaux thématiques publics et privés auxquels il participe.

La veille prospective et stratégique du CEVA s'organise autour de plusieurs axes :

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260929-CC_2026_0209-DE

- **Environnement** : nouveaux outils de monitoring et d'aide à la décision, écophysiologie des algues et modélisation, indicateurs de la qualité des eaux et de l'habitat « mac[illegible] zones propices à la culture, ...
- **Culture d'algues** : développement et transfert vers les opérateurs de méthodes de production commerciales, mise en place de banques de souches pour les opérateurs, domestication de nouvelles espèces, aquaculture multitrophique intégrée en mer et à terre, phytoépuration des effluents ...
- **Installation des opérateurs et mise en marché** : caractérisation des besoins des filières amont/aval, levée des verrous, normalisation et qualification des filières de production, évolution des réglementations, actions collectives et mises en relation des acteurs, promotion de l'algue...
- **Valorisation des algues** : nouveaux produits et procédés, bénéfices des algues en nutrition et santé humaine/animale/végétale, biotechnologie et enzymes, évaluation environnementale et économique
- **Règlementaire/ Normalisation/ Qualité des algues** (le CEVA étant considéré comme un référent sur ce sujet par les acteurs de la filière et représentant un enjeu majeur pour les utilisateurs en aval de la filière) ...

Le CEVA poursuivra et accentuera ses missions relatives à :

- **Structuration et alimentation de bases de données gérées sous Citavi**, permettant un usage collaboratif en interne et l'animation de formations ou l'accompagnement des industriels :
    - Documentation Scientifique et Technique : poursuite de l'alimentation d'une base générale de plus de **18 000 références**, développement de la base dédiée aux algues opportunistes (préoccupation croissance des collectivités locales en réflexion pour un troisième volet du Plan de Lutte contre les Algues vertes (PLAV 3)), dont les sargasses (enjeu majeur pour les Antilles et la Guyane ou en Normandie, poursuite du développement et de la structuration de la base « Aligator 2» (Les principaux axes de développement de cette base en 2021 ont été la méthanisation, l'utilisation des algues en alimentation animale pour la réduction du méthane, et les biostimulants).
    - Veille marchés algues : productions, import/export, études, extraits commerciaux (cosmétique)...
    - Normes et Réglementation (spécifiques aux algues et/ou relatives aux domaines où elles sont exploitées).
- **Constitution de bases de données techniques**, exploitées dans le cadre de partenariats ou mises à disposition des acteurs du domaine pour les bénéfices du développement d'une filière durable de récolte, production et valorisation des algues, et pour la protection et la gestion de l'environnement marin. Il s'agit notamment des données techniques sur la composition des algues (actualisées sur le site du CEVA en 2021), ou de l'alimentation de la base de données Quadrige 2 (IFREMER), ou de fourniture de données des suivis RCO et RCS dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau, qui alimentent aussi une base de données Access interne.
- **Constitution de revues de presse** et **collecte de données techniques et économiques** sur différents supports et dans le cadre de salons et de manifestations professionnelles,
- Poursuite des échanges avec les **établissements supérieurs** pour les accompagner dans l'élaboration/montage de leurs programmes d'enseignements liés à la thématique algue (Intégrer les algues dans les formations aquacoles),
- **Réflexion** en interne CEVA en amont d'un échange avec au moins 2 autres centres techniques qualifiés au sens du chapitre III du titre II du livre VIII du code rural et de la pêche maritime ou chambres d'agriculture, 1 établissement d'enseignement technique agricole (Agrocampus Ouest par exemple) et 1 établissement d'enseignement supérieur (UCO par exemple) ou un établissement de recherche publique (Station biologique de Roscoff par exemple) pour la constitution d'un réseau mixte technologique (**RMT**)[1] relatif à la thématique algale ; à noter que la thématique choisie devra comporter des enjeux transversaux d'innovation de moyen et de long termes, la participation à un RMT devant permettre à ses membres de :
    - développer des travaux collectifs sur un thème de recherche-développement, en cohérence avec les programmes propres à chaque organisme ;

[1] Le RMT est un outil de partenariat scientifique et technique, mis en place et soutenu par le ministère chargé de l'Agro-alimentaire, sous la coordination de l'Actia pour le secteur agro-alimentaire. L'Actia coordonne dix RMT, dont les thématiques concourent à un objectif de production alimentaire durable.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260929-CC_2026_0209-DE

  - développer des partenariats approfondis entre acteurs de la recherche, de la formation et du développement ;
  - acquérir collectivement des compétences sur un nouvel objet de recherche-développement.
- **Travail prospectif** avec les partenaires académiques et autres centres (notamment ITAI et ITA) sur des thématiques pour l'encadrement de thèses CIFRE et de stagiaires sur des sujets pouvant intéresser les entreprises, autres...
- **Ressourcement et veille** nécessaires à la publication des billets sur la partie FREE de la **plateforme Sensalg'**
- **Poursuite du déploiement du CRM** afin de capitaliser les informations et remontées de besoins des entreprises et partenaires (techniques, réglementaires, formation...) rencontrés lors de rendez-vous individuels et d'événements et salons. Les données collectées par cet outil servent aussi à alimenter la cartographie/annuaire des acteurs (**Base Craft de Bretagne Next**) que nous décrivons au chapitre « Animations ». La montée en puissance de l'intégration de ces données dans la base Craft permettra, à termes, de disposer de tous les acteurs clés de la filière macroalgues et microalgues sur une carte, à l'échelle nationale.
- **Réflexion et engagement du CEVA dans la publication d'une Newsletter** apportant une analyse critique des publications scientifiques sorties sur les différents marchés couverts par le CEVA.

- **Animations menées par le CIT ou avec les partenaires stratégiques :**

Depuis de nombreuses années, le CEVA a su démontrer sa capacité à agir pour et avec d'autres instituts techniques, que ce soit au niveau régional, national ou international, en position de chef de file ou de partenaire. Ce travail sera poursuivi, voire même amplifié car une nouvelle action est proposée ici afin d'enclencher une réelle structuration de la filière algue avec les acteurs. Ainsi, les actions menées se feront avec :

- les **Pôles de Compétitivité** Valorial, PMBA, Vegepolys Valley (et plus largement à l'échelle nationale avec B2C, Aquimer) :
  - Mise à disposition d'experts thématiques à Valorial : Préparation, animation ou organisation de journée(s) Valorial Connection, participation au COSPI et Valorial,
  - Mise en place atelier dédié aux macroalgues ou microalgues, dans le cadre des animations « B-Blue » du pôle Mer Méditerranée
  - Actions avec le Pôle Vegepolys (parfois avec Vegenov) sur les nouvelles filières végétales, et les biostimulants algosourcés,
- Poursuite des évènements désormais annuel co-organisé avec la **Technopole Anticipa, le Pôle Mer Bretagne Atlantique, et Biotech & santé Bretagne**,
- Rapprochement avec la **Technopole Anticipa** sur 2022- 2023 afin d'engager un travail partenarial sur le même modèle que Photonics Bretagne
- Les têtes de réseaux **ACTA et ACTIA** : Contribution à la mise en place d'ateliers ou démonstrateurs lors de salons et évènements (SIA, Tech&bio, ItalNNOV)
- **ACT food Bretagne** : Montage d'animations entre les centres techniques pour faire connaître les missions des CITs/ Portes ouvertes. Construction de posters lors d'évènements choisis en commun (CFIA, JAS, Space),
- **Carnot Agrifood Transition** : Montage de projets d'animation en partenariats – Temps de préparation et d'intervention aux journées Carnot avec les partenaires, dont les journées Chercheurs – Entreprises, contribution à la construction de la nouvelle feuille de route du Carnot dans le cadre du renouvellement de sa labellisation en 2023,
- **Montage de portes ouvertes au CEVA**, avec la collaboration de partenaires sur le territoire, qui pourront nourrir ces évènements et alimenter/enclencher des travaux collaboratifs,
- **Bretagne Next** : Poursuite de l'alimentation et de la mise à jour des données Algues à l'échelle nationale (puis européenne, avec la Safe Seaweed ?) dans la Base Craft pour la génération des cartes,
- Poursuite des contributions aux évènements pour lesquels nous positionnons le CEVA à une échelle locale, française ou Européenne avec différents partenaires : Festival Baie des Sciences,

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260929-CC_2026_0209-DE

organisé par l'agglomération de Saint-Brieuc, accueil/visite et animation de publics dans le cadre de la Semaine du Tourisme Economique, journée du réseau [illegible] SEaweed coalition, Contribution au Steering Comitee de la Blue Fundation, collaboration au projet EnhanceMicroAlgae avec Anfaco...

- **Diffusion technologique menée par le CIT :**

Dans le cadre de ses missions, le CIT a vocation à communiquer et faire communiquer, autour de la filière Algue et pour la valorisation de ses travaux, que ce soit avec les scientifiques, les professionnels, mais également les futurs utilisateurs et le grand public.

Dans le cadre des prochaines années, le CEVA aura pour objectifs :

**Animation et Contribution à l'émergence de la filière algue et Animation et diffusion au niveau local, régional, voire national :**

- Communications orales dans des salons, conférences et journées techniques à destination des professionnels (2 à 4 par an)
- Contribution à des publications scientifiques,
- Relecture de documents soumis à l'expertise du CEVA (ppt CSAVM ou autres acteurs de la filière)
- Contributions à des articles dans la presse professionnelle (Ex : IAA) et interviews ou à des ouvrages spécialisés (ex : co-auteur d'un chapitre de l'ouvrage Matières premières cosmétiques – Actifs naturels, paru aux Editions Cosmetic Valley) (3 à 6 par an)
- Expertise scientifique et technologique (note de synthèse scientifique, technique et/ou réglementaire ; soutien des cellules de réflexion ...)
- Mission d'interface (promotion du dispositif technique de la filière...)
- Sensibilisation et diffusion auprès des professionnels
- Contribution à la communication et à la diffusion d'informations scientifiques, technologiques intra-filière
- Visites et accueil d'industriels, prospects au CEVA (production de kakemonos pour guider le visiteur lors des différentes étapes de la visite)
- Journées Portes Ouvertes (prévue à la rentrée de septembre 2021)
- Contribution et création du contenu filière du blog/Newsletter/site internet/ LinkedIn.
- Organisation de réunions, colloques sur la problématique Innovation pour répondre aux professionnels : Procédés de diversification et de transfert de technologie...

**Diffusion technologique et outils numériques :**

- Organiser colloques, séminaires de portée technologique au sein de salons
- Interventions lors de colloques, séminaires, congrès afin de contribuer à la dissémination de l'innovation et des avancées technologiques (articles scientifiques ou de vulgarisation technologique pour des revues spécialisées)
- Production de kakemonos pour Visites, accueil au CEVA de partenaires/prospects de l'enseignement supérieur et de la recherche
- Déploiement de ses actions et connaissances sur le réseau social LinkedIn et sur son blog/site internet : poursuite du développement de son nouveau site internet (articles de vulgarisation, réglementation, nutrition, projets collaboratifs, ...) et de son blog (actualités filières, résultats de projets CEVA, ...), qui ont cumulé en 2020 près de 20 000 visiteurs et 90 000 pages vues (hors contenu dynamique). Près de 6000 abonnés sur sa page LinkedIn,
- Poursuite de la création net diffusion de sa Newsletter numérique,
- Publication d'articles (4 ou 5 par an) d'analyses scientifiques et réglementaires sur la partie FREE de la plateforme Sensalg'
- Contribution à des vidéos permettant de mettre en valeur les savoir-faire du CEVA (Festival Baie des Sciences, Journée recherche et Innovation du CD22, Emission de télévision)

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260929-CC_2026_0209-DE

**Accompagnement académique et formations :**

- Interventions dans des établissements d'enseignement supérieur et d'enseignement professionnel et contribution à l'enseignement (cours, stage, accueil de groupes, laboratoire d'accueil des écoles doctorales) :
  - Contribution ponctuelle à la licence pro CPTIM de l'UCO sur les micro et macroalgues, à Intechmer/CNAM
  - Collèges et lycées professionnels : poursuite du recueil des besoins
- Conseils apportés aux structures de formation : près de 40 établissements accompagnés.

- **Réseaux et contributions aux politiques publiques :**

Les experts (essentiellement responsables de Pôles ou chefs de projets spécialisés) du CEVA sont aussi impliqués dans de nombreux réseaux thématiques publics ou privés. Ce positionnement est crucial pour le CEVA, en termes de notoriété et de veille, mais aussi pour maintenir son implication dans la mise en place de programmes régionaux, nationaux et internationaux :

- **Politiques régionales et grands programmes structurants** : S3 (DIS2 et DIS7 notamment), SRESR, P3AB, Investissements d'avenir, Institut Carnot...
- **Dynamique du réseau breton de l'innovation** (organisation des réunions des CIT, projets, réflexions stratégiques, expertise technologique, connaissance des filières économiques, événements fédérateurs communs, portail de l'innovation, carnet de l'innovateur...)
- Apporter une **expertise** aux structures de **développement économique locales** (Administrateur de l'ADIT, Pays du Trégor Goëlo, GP3A, Pays de St Brieuc, Brest Métropole Océane...)
- Soutenir le **réseau des technopoles ANTICIPA** (Contribution à la gouvernance), Brest Morlaix (émulateur...) et intervenir dans des groupes de travail locaux
- Participer aux réflexions menées par l'**AFCRT** dans le cadre du Schéma National de la Recherche et de l'Innovation (SNRI)
- Contribuer aux réflexions et aux orientations en faveur de l'aquaculture, via sa participation au Conseil National de Suivi **(CNS) du FEAMP**, au nom notamment des professionnels de la filière algues,
- Soutenir les actions d'internationalisation (Bretagne Commerce International, Bretagne Invest...)
- **ACT food Bretagne** : Pilotage des groupes de mutualisation, contribution à la Gouvernance
- **Tremplin Carnot « AgriFood Transition »** : Contribution à la Gouvernance
- **ACTA/ACTIA** : Participation aux groupes de travail, de mutualisation des actions... et contribution à la Gouvernance.
- Le CEVA est impliqué dans de **nombreux réseaux locaux, nationaux ou internationaux**, dans une optique de structuration de filière et d'émergence de projets (professionnels de la Mer, groupes thématiques sectoriels...). Le CEVA est ainsi membre des **2 Pôles de Compétitivité bretons** Valorial et Pôle Mer Bretagne Atlantique (PMBA), ainsi que du Pôle Aquimer, établissement dont le CEVA est aussi administrateur,
- Dans le cadre de la mise à disposition de deux **experts thématiques pour le Pôle Valorial**, le CEVA participe à des expertises ponctuelles,
- Devenu membre du nouveau **RMT ACTA NAEXUS** lancé officiellement en 2021, le CEVA continuera à contribuer aux travaux qui visent à booster l'appropriation des technologies numériques en agriculture en fédérant un large réseau d'acteurs de la recherche, du développement et de la formation. Le CEVA intervient plus particulièrement sur le volet aquacole,
- Le CEVA a aussi constitué **un nouveau Comité d'Orientation Scientifique et Technique**, réunissant 17 membres de l'ensemble de la filière algue et de secteurs connexes qui a pour ambition de traiter de problématiques diverses, telles que les intérêts et perspectives du développement de l'AMTI (Algolesko), de la filière algues Bio et des travaux inter-filières (SRPAR, CRPMEM, IFREMER), de l'utilisation de composés algaux en alimentation humaine (NuMeCAn), animale (OLMIX, Setalg) ou végétale (Greensea, Arysta/Goemar). L'intégration de partenaires académiques (CERMAV, LCPO) contribuera aussi à alimenter les nouvelles orientations,

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260929-CC_2026_0209-DE

- **Présidence et Animation de la commission « Algues » à l**
- Contribution, en tant que **membre technique associé**, à la **Algues et Végétaux Marins**, ainsi que de plusieurs initiatives internationales dédiées aux algues (Seaweed Manifesto, Seaweed for Europe Coalition).
- **Mobilisation des acteurs professionnels de la filière** (CSAVM, SRPARB, CDRPMEM) et de certains académiques (SBR, IFREMER) pour l'écriture d'une feuille de route commune, correspondant à un **plan de filière Algues**. Cette action, soulevée lors du dernier COST du CEVA, a révélé une véritable motivation des acteurs présents (SBR, Olmix, CRPMEM, CSAVM) à enfin de mettre autour de la table et commencer à réfléchir à une feuille de route commune. Le CEVA s'est proposé comme initiateur de la première réunion et catalyseur dans cette démarche, mais a aussi souligné l'importance pour les professionnels de prendre rapidement le relai afin d'être les porteurs de ce projet, comme ce qui peut exister dans les autres filières.
- **Fédération de certains acteurs de la filière (CSAVM, Merci les Algues)** (action déjà engagée) pour les faire contribuer et les associer au développement de la plateforme Sensalg', pour en faire un outil de référence en termes notamment de connaissances pour l'utilisation des algues dans l'agro-alimentaire,
- **COST Extractis** : Contribution à l'orientation stratégique du centre et au montage de projets collaboratifs.
- Contribuer aux réflexions et à l'animation d'actions régionales à travers sa participation comme **personne qualifiée** au sein du Conseil du **Parc Naturel Marin d'Iroise**,
- Dans le cadre de la « Seaweed First » portée par Pierre Erwes (Biomarine), 2 actions vont prochainement être menées : la « Seaweek Biomaterials Council » et le lancement avec la FAO d'un index définissant des critères socio-économiques pouvant servir aux fermes aquacoles et aux industriels pour l'évaluation de la qualité des eaux aussi bien que pour l'évaluation de la qualité des produits. Le CEVA contribuera en tant que membre du Steering Commitee.
- Enfin, après plusieurs années comme partenaire associé du Réseau Mixte Technologique RMT Ecoval, le CEVA l'a rejoint comme membre à part entière dans le cadre de son renouvellement (élargissement vers l'amont, ACV environnementale et sociale, etc...).

<u>Sensibilisation, conseil et accompagnement de projets d'innovation</u>

Les connaissances scientifiques et techniques produites, et les bases de données et actions de ressourcement mises en place par le CEVA sont notamment exploitées dans le cadre des missions de sensibilisation et de conseil aux entreprises, et d'accompagnement de projets d'innovation.
Afin d'illustrer cette activité stratégique pour le CEVA et la filière, on peut par exemple lister les structures rencontrées ou qui ont bénéficié de conseil à distance (technique, technologique, réglementaire...) dans le cadre d'entretiens téléphoniques ou de visioconférences.

- **Rencontrer et sensibiliser les entreprises et Apporter conseil, expertise et mises en relation (conseil technologique) :**

Les connaissances scientifiques et techniques produites, et les bases de données et actions de ressourcement mises en place par le CEVA sont notamment exploitées dans le cadre des missions de sensibilisation et de conseil aux entreprises, et d'accompagnement de projets d'innovation.

L'objectif pour le CEVA est de poursuivre sur ce volet et de notamment renforcer la partie sensibilisation. En effet, à titre d'exemple, le déploiement du nouveau modèle économique de Sensalg', en partenariat avec les centres techniques d'ACT food mais aussi avec des partenaires de la filière algue (Merci les algues, JBW Consulting, CSAVM, CCC...) permettront de démocratiser les algues auprès des restaurateurs et des entreprises (Even, Sodexo), notamment celles de la restauration collective, afin de démocratiser l'utilisation des algues dans la cuisine française, mais également à destination du grand public. L'algue doit désormais s'inviter dans l'assiette du consommateur

A horizon 5 ans, le CEVA ambitionne le recrutement d'un Business Developper, afin que ce dernier prenne en charge la visite régulière des entreprises du secteur des algues et plus largement des entreprises susceptibles d'incorporer les algues dans leurs solutions, afin que de démultiplier nos actions et déterminer en continu les besoins des acteurs. L'amplification de ces échanges avec les entreprises seront aussi l'occasion de recueillir les besoins, préoccupations et opportunités des filières pour alimenter la stratégie du CEVA et des acteurs bretons, et identifier les besoins de

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260929-CC_2026_0209-DE

ressourcement/innovation. Ils complètent la stratégie mise en place (nouveau COST, rapprochement avec les associations d'entreprises, ...).

De nombreux conseils seront également donnés aux professionnels afin d'amorcer ou d'identifier certaines problématiques et leurs permettre d'enclencher parfois des projets collaboratifs.

- **Accompagner l'émergence et le montage de projets individuels d'entreprises et de projets collaboratifs en consortium :**

Le CEVA poursuivra sa mission d'accompagnement personnalisé pour l'émergence et le montage de projets individuels d'entreprises.

Afin de permettre un rapprochement de tous les acteurs de la filière algue, l'annuaire des professionnels et acteurs industriels mis à disposition sur le site du CEVA et déployé à l'échelle régionale et nationale (uniquement sur la partie microalgues pour le moment) avec Bretagne Next, sera mis à jour, développé (meilleures fonctionnalités pour une utilisation plus aisée et un lecture plus rapide et aisée) et amélioré (enrichissement de la base en cours avec des écoles/universités intégrant des parcours de formation dédiés aux algues).

On peut également souligner les projets collaboratifs montés avec ACT food Bretagne, à l'échelle européenne : Greendeal et avec des partenaires d'AgriFood Transition. Ces actions seront poursuivies sur les 5 prochaines années, afin de renforcer les partenariats et de capitaliser sur les liens déjà établis ces 4 dernières années entre les CIT et composantes du Carnot (à condition que le CEVA reste une composante du Carnot Agrifood Transition et que celui-ci soit de nouveau labellisé).

La mise à disposition d'experts pour le Pôle de compétitivité Valorial, et l'accompagnement au montage de certains projets d'innovation s'inscrit aussi dans ce cadre.

- **Conseils et accompagnement des laboratoires de recherche pour le transfert de technologies, en lien avec la SATT : visites de laboratoire et mises en relation**

Au-delà de ces acteurs économiques, des actions ponctuelles de conseil/expertise ont aussi bénéficié à de nombreuses autres structures : laboratoires français et internationaux, établissements d'enseignement, associations, ...

Le temps investi sur ces actions de sensibilisation se répartit comme suit : 66% en interaction directe avec les structures (53% en 2019), 23% en veille prospective sur les problématiques soumises par celles-ci par celles-ci et en construction de projets/propositions y répondant, et 10% sur l'alimentation de la plateforme de capitalisation des connaissances et de suivi des interactions avec les acteurs économiques et académiques.

Le CEVA doit poursuivre et renforcer ce volet, qui n'est pas encore aussi développé que les autres.
Le CEVA projette d'évaluer et de diffuser l'offre académique des équipes de recherche publiques (en concertation avec la SATT Ouest Valo, Biogenouest et d'autres acteurs de la recherche publique afin notamment d'augmenter les mises en relation sur le territoire.

Dans le cadre des conseils et accompagnement des laboratoires de recherche pour le transfert de technologies en partenariat avec la SATT, notamment les réflexions sur les brevets en cours, la majorité de ces derniers sont tombés dans le domaine public. Une nouvelle démarche sera nécessaire d'être amorcée, probablement dans le cadre du Carnot Agrifood Transition notamment.

#### 5.2.2.2. Autres actions

PLAN D'ACTIONS à 5 ans (*** Confidentiel***)

Le plan d'actions a été revu et la priorisation a été validée en CODIR en octobre 2025 puis présentée au COST en novembre et au CA en décembre.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260929-CC_2026_0209-DE

Recherche et développement (propre ou d'anticipation)

La stratégie de resourcement du CEVA est désormais organisée autour de 6 domaines d'activités stratégiques, destinés à soutenir l'ensemble de la filière depuis l'amont (environnement, récolte, production...) jusqu'à l'aval (transformation, usages dans les principaux domaines d'applications des algues...) en passant par la mise en place des maillons intermédiaires nécessaires à la structuration de la filière.

Ce ressourcement s'organise autour de plusieurs axes.

**Dans le domaine de l'environnement (DAS A/B) :**

- Le développement de nouveaux outils (télédétection, acquisition et traitement d'images, modélisation, bases de données, ...) de monitoring et d'aide à la décision pour le support à la gestion de l'environnement maritime, l'exploitation durable des algues sauvages et la reconquête de la qualité des eaux,
- La transposition d'outils développés dans le cadre des missions historiques « algues vertes » vers le domaine économique et notamment le support à l'aquaculture et l'algoculture en mer,
- L'acquisition de nouvelles connaissances relatives à l'écophysiologie des algues et aux mécanismes impliqués dans l'évolution et le fonctionnement de l'environnement marin, et le développement de nouveaux indicateurs de suivi de la qualité des eaux,
- La détermination de zones propices à la culture d'algues et l'évaluation environnementale des nouvelles activités d'algoculture.

**Dans le domaine de la culture d'algues (DAS B/C) :**

- Le développement, l'optimisation et le transfert vers les opérateurs de méthodes de production commerciales et de bonnes pratiques pour une algoculture durable et économiquement viable,
- La domestication de nouvelles espèces répondant à une demande commerciale difficile à assurer dans le cadre d'une récolte durable,
- Le développement de l'aquaculture multitrophique intégrée en mer et à terre,
- Le développement de cultures en eaux douces ou saumâtres,
- Le développement de la phytoépuration,
- L'orientation métabolique des algues pour la production de composés d'intérêt ou la mise en adéquation des caractéristiques des algues avec les besoins des industries aval.

**Dans le domaine de l'installation des opérateurs et de la mise en marché (DAS D + amont et aval) :**

- Identification et caractérisation des besoins des filières amont/aval,
- Levée des verrous techniques, logistiques et économiques pour l'intégration des algues dans les filières industrielles aval (nouveaux procédés, outils),
- Levée des freins à la mise en place de sites de production sur le domaine public maritime.
- Sécurisation, standardisation, normalisation et qualification des filières de production,
- Favoriser l'utilisation et la consommation des algues au quotidien,
- Participer aux relations Producteurs – Transformateurs – Consommateurs,
- Favoriser la gestion des données en interne du CEVA afin de mieux les valoriser en externe, au service de la filière.

**Dans le domaine de la valorisation des algues (DAS E/F) :**

- Développement de nouveaux produits et procédés pour la valorisation des algues et l'élargissement de leurs domaines d'application (preuves de concept pour des développements industriels ultérieurs),
- Démonstration des bénéfices des algues en nutrition et santé humaines/animales/végétales (preuves de concept),
- Développement d'enzymes spécifiques pour la valorisation des polysaccharides marins,
- Evaluation environnementale (ACV, durabilité) et économique des filières/produits développés depuis la récolte/production jusqu'au produit fini et identification des verrous et axes d'amélioration.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260929-CC_2026_0209-DE

**Recherche Collaborative**

Le CIT participe depuis de nombreuses années à des projets collaboratifs de recherche français mais également issus des appels à projets de l'Europe, de l'ANR et des pôles de compétitivité :

## DANS LE CADRE DE PROJETS DE R&D SUR APPELS A PROJETS FRANÇAIS ET FINANCEMENT PUBLIC

L'objectif pour le CEVA est de poursuivre dans cette voie, en multipliant les projets permettant :

- d'assurer le lien essentiel entre la production et les usages dans le domaine de l'alimentation (via notamment le projet Sensalg')
- de coupler les aspects de Qualité des eaux aux volets culture ou évaluation/suivi des biomasses sauvages
- d'améliorer les connaissances et les développements tant dans le domaine de la santé animale (notamment dans le cadre du Carnot agriFood Transition, mais aussi du projet Meth'Alg mené avec l'IDELE) que de la biostimulation végétale (Phytepur, Screenalg).
- Les collectivités bretonnes ont vocation à financer en partie ces projets collaboratifs.

## DANS LE CADRE DE PROGRAMMES SUR APPELS A PROJETS EUROPEENS ET INTERNATIONAUX

Après ses 3 projets retenus en 2022 (Circalgae et Integrate 2, Enhance Microalgae), le CEVA dispose d'un plan de charge important. Il souhaite néanmoins poursuivre dans cette voie. Son ambition est d'assurer la réalisation de ces 2 projets d'envergure et 1/ de déposer un projet EU avec AFB, en affichant l'association comme partenaire et les centres techniques comme tierces parties, sur la base des 2 projets Green Deal déposés en 2021 mais non retenus, 2/ assurer un partenariat avec des centres ACTA en réponse à un H2020 et 3/répondre au prochain AAP de la Safe eaweed Coalition.

## DANS LE CADRE DE LA FORMATION PAR LA RECHERCHE

Bien que le CEVA ne finance et n'accueille pas actuellement de thèses ou de stages post- doctoraux, ces réflexions sont en cours afin que dans les prochaines années, le CEVA puisse accueillir ce type de contrat.

**Prestations/formations facturées**

Le CEVA réalise des actions privées. L'objectif est désormais de :

- de développer ses formations (comme il a pu le faire ces 3 dernières années),
- développer ses prestations sur le pôle AQUAS et le laboratoire, maintenir les prestations actuelles au niveau du pilote et déployer les prestations sur des outils acquis récemment (sur la partie microalgues),

A noter par ailleurs qu'un réel effort sera fourni afin de largement développer la R&D contractuelle. Ce point est bien inscrit dans le plan stratégique du CEVA à 5 ans, via notamment une action de recueil des besoins à mener de manière efficace et pérenne auprès des industriels et aquaculteurs de la filière (en lien avec la CSAVM).

***IMPORTANT***
Besoins nécessaires pour la mise en œuvre de la feuille de route stratégique :

- Acquisition d'équipements spécifiques,
- Rénovation intégrale et profonde (+ extension) du bâtiment actuel– laboratoire et bureaux trop étroits, ne pouvant permettre (voire freinant) notre développement à l'heure actuelle,
- Structuration de la filière (IP),
- Pérennisation et concrétisation des échanges avec les acteurs dans le cadre du nouveau COST du CEVA => projets de ressourcement,
- Maintien du soutien à SENSALG' pour fédérer les acteurs, a minima sur 2022 (désormais 2023)
- Poste dédié à la coordination du projet Sensalg et au développement du volet socio-économique au CEVA, *a minima* sur 1 an,

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260929-CC_2026_0209-DE

- Adhésion/soutien & engagement des collectivités dans la gouvernance et orientations stratégiques du CEVA pour un appui politique => développement de projets
- Migration numérique du CEVA afin d'assurer le bon fonctionnement et le pilotage adéquat des équipes et des différents projets,
- Pour ACT food : Engagement vers la mise à niveau des outils numériques, système d'information – Harmonisation des systèmes de gestion (déjà engagé côté CEVA notamment).

### 5.2.3. Les missions partagées des CIT membres d'ACT food

| | Actions Prioritaires | Objectifs/actions |
|---|---|---|
| **Faire mieux**<br>**MUTUALISATION** | M7, M9<br>Partage et acquisition de compétences et de connaissances<br>Identification de formations communes | Etat des lieux des fonctions supports (existant et besoins) et examen des pistes (portage salarial, temps partagé, consultance externe ...)Adhésion Poursuite des actions 2025 SVP - 3 accès/CRT - Contrat Avocat commercial - suivi des contrats /Gestion des situation risque - Contrat avocat - PI - ORDC - Evolution des statuts<br>Partage des connaissances : ORDC, marchés publics, Contrats de prestations de services, appui social et juridique<br>Formations partagées : commerciale ; IA adaptée à la veille S&T ; Management et leadership |
| **Faire plus**<br>**STRUCTURATION DE PROJETS** | P2<br>Emergence de projets collaboratifs sur les transitions, en adéquation avec le DIS "Bien Manger pour tous" | Mise en place d'un groupe de travail "Emergence de projets" piloté par ACT food Bretagne et mobilisant les composantes du Carnot AgriFood Transition pour favoriser le ressourcement scientifique (= projets Carnot ou projets collaboratifs) et d'autres acteurs de l'innovation. Capitaliser sur le travail de créativité réalisé en 2024<br>Livrables : restitution des projets menés suite à cette session créativité 2024, création du GT, une charte d'éthique, une charte de confidentialité, le statut des participants au GT |
| | P4 S9<br>Projets européens - veille AAP | Identifier et sélectionner les thématiques des AAP afin de prioriser les sujets d'intérêt collectif au niveau du réseau ACT food<br>Accord-cadre du développement UE entre ACT food et Valorial :<br>- Examen régulier des opportunités AAP/consortia et des thématiques de recherche des 5 CT<br>- Prospection auprès des PCN (Point de contact national) limitrophes pour faire connaître ACT food et ses compétences |
| | P6<br>Contribution à Sensalg3, rédaction d'articles | Etude de l'impact de la plate-forme Sensalg<br>Livrable : rédaction de 2 articles par CT et par an |
| **Faire ensemble**<br>**GOUVERNANCE** | E3<br>Structurer l'équipe RH et le pilotage d'ACT food | Structurer l'équipe RH et le pilotage d'ACT food<br>Livrables : organigramme / gestion des temps partagées / Liste des missions prioritaires |
| | E14<br>Structuration stratégique et complémentarité des offres de services du réseau ACT food: thèmatique prioritaires, marché, marketing | Construire un plan d'actions marketing et un catalogue des services ACTFOOD, avec l'appui d'un cabinet de stratégie marketing<br>Livrable : plan d'actions et catalogue |
| | E7, E8, E9<br>Gouvernance d'ACT food<br>(CODIR, Directoires, AG) | Contribution aux CODIR et instances de gouvernance<br>Assurer le fonctionnement et la gestion d'ACT food |
| **Faire savoir/ faire avec**<br>**ACTIONS DE DIFFUSION TECHNOLOGIQUE** | S1<br>Actualisation et enrichissement des supports de communication | Mise à jour des fiches produits et identification d'une offre commune à 2 centres minimum.<br>Mise à jour du site internet actfood-bretagne suite au travail de marketing stratégique<br>Mise en avant des projets de ressourcement et actions du Carnot AFT pour développer le partenariat public/privé<br>*Innozh peut et accepte de prendre en charge la production COM (article/publication et Web) mais sous attribution d'une enveloppe dédiée de la subvention allouée par la Région pour Actfood (idem 7TB)* |
| | S6<br>Actions de diffusion technologique lors d'évènements communs (CFIA, SPACE, ...) | Gérer une dynamique de salons en commun |
| | S11<br>Actions concrètes pour renforcer notre soutien avec les autres acteurs de l'écosystème de l'innovation et les prescripteurs entreprises (Pôles de compétitivité, ABEA, Bretagne Next) | Intégration dans les clusters, appui aux montages de projets, mise en œuvre de la convention de coopération ACT food/Valorial (bilan et perspective) cf. action P4, S9 |
| | S15<br>Mesure de l'impact des actions collaboratives et de ressourcement | Chaque année, évaluer l'impact en termes de retombées économiques des projets collaboratifs ou de ressourcement |

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260929-CC_2026_0209-DE

## 5.3. Indicateurs pour l'ACI

| ACTION | | INDICATEUR | CIBLE ANNUELLE ENVISAGEE |
|---|---|---|---|
| Prospective, animation et diffusion technologique (à caractère collectif) | Veille et activités à caractère prospectif et stratégique sur une thématique donnée | Nombre de documents de veille élaborés et publiés par le CIT | **2** |
| | Animations techniques menées par le CIT ou en collaboration avec les partenaires stratégiques | Nombre d'actions d'animation co-organisées (colloques, journées d'informations, tables rondes, commission de pole, ...) | **8** |
| | Diffusion technologique | Nombre de documents de communication (poster, article scientifique, déclarations d'inventions, documents à forte valeur ajoutée scientifique, interview, livres blancs, billets de blog « qualifiés », ...) | **52** |
| Sensibilisation/émergence/structuration de projets et conseils technologiques (à caractère individuel) | | Nombre d'entreprises bretonnes rencontrées (échange approfondi) - tous types (PME/ETI/GE) | **15** |
| | | Nombre d'entreprises bretonnes bénéficiaires de conseil technologique (dont porteurs de projet) - tous types (PME/ETI/GE) | **90** |
| | | Nombre de laboratoires/centres de recherche académiques/autres centres de compétences rencontrés | **10** |

## 5.4. Indicateurs hors ACI

| ACTION | INDICATEUR | CIBLE ANNUELLE ENVISAGEE |
|---|---|---|
| Recherche Collaborative & Ressourcement | Nombre de projets de Recherche Collaborative ou de Ressourcement (consortium public/privé) impliquant le CIT en tant que partenaire | **18** |
| Prestations | Nombre de projets impliquant le CIT en tant que prestataire | **8** |

## 5.5. Partenariats stratégiques avec l'écosystème d'innovation breton

| Type de structure | Nom de la structure | Mode de formalisation (si existant) | Objet |
|---|---|---|---|
| Structures de transfert de la thématique du CIT | Les CIT impliqués dans ACT food Bretagne : ADRIA, ID Mer, Vegenov, Zoopôle Développement | Officialisation d'ACT food Bretagne le 2 octobre 2015 sous la présidence de la région Bretagne, statuts déposés à la préfecture de Quimper | Mutualiser certaines fonctions et accéder ensemble à des grands projets s'appuyant sur les compétences complémentaires<br>Proposer une offre commune sur des sujets pertinents et transversaux<br>Recherche de renforcement de l'affichage commun dans les actions menées avec Valorial et événements, adhésion commune à des Pôles de compétitivité<br>Poursuite du déploiement des groupes de mutualisation<br>Travail sur la pérennisation de la plateforme Sensalg et de son modèle économique, et coordination avec d'autres acteurs de la filière algues / Coordination CEVA<br>Construction d'un projet commun sur le SI et mutualisation des travaux engagés par le CEVA sur le calcul des taux d'activités annuels. |

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260929-CC_2026_0209-DE

| | | | |
|---|---|---|---|
| | Les **autres CITs** impliqués dans le secteur Agri-Agro et/ou dans le Tremplin Carnot AgriFood Transition : Biotech Santé Bretagne, ACTALIA, Pôle Cristal, Institut MAUPERTUIS, Tecaliman, … | ACT food Bretagne doit intégrer des modalités de partenariat avec ces autres CIT, notamment pour favoriser le croisement de filière. | Favoriser le croisement de filières.<br>Renforcer [illegible], maillon essentiel de l'innovation, au plus proche des entreprises et de l'économie régionale.<br>Echanger sur les bonnes pratiques<br>Poursuivre l'intégration dans les Groupes de travail Act food (Conseil en Innovation, Veille, mutualisation) |
| | Centre Culinaire Contemporain | | Une collaboration étroite a été instaurée entre le CEVA et le Centre Culinaire Contemporain dans le cadre du projet collaboratif Sensalg, afin de croiser les compétences technologiques des CIT, et la connaissance des algues, avec les compétences du CCC sur la culinarité et l'expérience consommateur, ainsi que sur les outils de communication. Ces collaborations seront poursuivies pour développer ce partenariat, notamment dans le cadre de Sensalg'. |
| Plateforme technologiques et laboratoires de recherche | CNRS- Station Biologique de Roscoff | | Collaborations de recherche<br>Intégration de la SBR dans le copil du projet ADBIOM et dans notre COST<br>Echanges dans le cadre des initiatives européennes Seaweed Manifesto / Safe Seaweed Coalition.<br>Echanges à venir sur la création d'un RMT, à défaut d'un contrat de collaboration |
| | Autres unités de recherche du Tremplin Carnot AgriFood Transition : Anses, Inrae, ENSCR, UBS, IRDL, OPAALE | Réponses conjointes aux AMI du Carnot AGFT et à des sollicitations d'entreprises | Projets de recherche appliquée |
| | IFREMER | | Alimentation de la base de données Rebent<br>Projets environnement et qualité des eaux, aquaculture intégrée<br>Formations microalgues |
| | ACT food Bretagne | | Développement de la fédération<br>Réponse à d'autres AAP |
| | ITAVI | | Partenariats à poursuivre via les projets |
| | ENSCR / ISCR | | Fin du projet Spigou + Dépôt et lancement du projet Screenalg (AGFT) |
| | Université d'Aveiro (Portugal), LUKE (Finlande) | | Dépôt de 2 projets européens Green Deal (Alga2Fork et SINUHE) |
| | Université Côte d'Azur | | Dépôt d'un troisième projet européen Green Deal (Boost In) |
| | KTH (Suède), CSIC-IATA (Espagne) | | Dépôt du projet européen Circalgae (Horizon Europe) |
| | CIIMAR (Portugal), SAMS (Ecosse), Université de Galway (Irlande) | | Projets européens en aquaculture intégrée MarinAlgae4Aqua et INTEGRATE. |
| | SATT Ouest Valorisation | Partenariat au sein d'ACT food Bretagne | **Réflexion avec la SATT sur la phase de maturation** qui viendrait prolonger ou compléter les projets de ressourcement pour valoriser les résultats vers les entreprises |
| | University of Porsmouth | | Collaboration dans le cadre de projets |
| | Agrocampus Ouest | | Collaboration dans le cadre de projets<br>Intervention auprès des étudiants |
| Pôles de compétitivités | Pôle Valorial | Membre du COSPI + Mise à disposition de trois experts thématiques | Animation du Pôle<br>Expertise de projets soumis à labellisation<br>Montage de projet labellisé |

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260929-CC_2026_0209-DE

| | | | |
|---|---|---|---|
| | PMBA | Membre | Poursuite de l'organisation de journees thematiques en partenariat |
| | AQUIMER | Membre et Administrateur | Contribution aux orientations du pôle et à la sélection des projets présentés et soutenus<br>Poursuite des partenariats dans le cadre de dépôts de projets européens |
| | Pôle B4C (ex-IAR) | Membre | Mise en avant des algues dans les filières biosourcées, Déploiement du nouveau DAS F du CEVA<br>Participation aux groupes de travail et commissions (catalyse enzymatique, Matériaux, Biomolécules) |
| | Vegepolys Valley | Membre | Déploiement du nouveau DAS E CEVA<br>Participation aux évènements et poursuite des collaborations |

## Article 6. Moyens prévisionnels du CIT

### 6.1. Budget et financement prévisionnel du CIT

#### 6.1.1. Budget prévisionnel par nature comptable (en K€)

| | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Production vendue | 2373 | 2699 | 2756 | 2868 | 2800 | 2800 |
| Subventions d'exploitation | 347 | 328 | 215 | 325 | 95,2 | 304 |
| Autres produits (dont cotisations) | 3 | | | | | |
| Total Produits d'exploitation | 2 723 | 3 036 | 2 983 | 3 131 | 2895,2 | 3104 |
| Achats de matières premières | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Autres achats non stockés et charges externes | 691 | 800 | 850 | 880 | 729 | 708 |
| Impôts et taxes | 96 | 95 | 100 | 100 | 117,5 | 119,5 |
| Salaires et Traitements | 1 124 | 1150 | 1180 | 1210 | 1885 | 1906 |
| Charges sociales | 470 | 481 | 493 | 506 | | |
| Amortissements et provisions | 154 | 200 | 220 | 200 | 230,6 | 220,5 |
| Autres charges | 60 | 80 | 60 | 60 | 5,1 | 6 |
| Total Charges d'exploitation | 2596 | 2807 | 2904 | 2957 | 2968,2 | 2961 |
| ***RESULTAT D'EXPLOITATION*** | ***127*** | ***220*** | ***67*** | ***236*** | (73) | 143 |
| Produits financiers | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 | 4 |
| Charges financières | 4 | 3 | 3 | 3 | 10,7 | 10,8 |
| Résultat financier | -3 | -2 | -2 | -2 | -6,7 | -6,8 |
| ***RESULTAT COURANT*** | ***124*** | ***218*** | ***65*** | ***234*** | ***-79 ,7*** | ***136,2*** |
| Produits exceptionnels | 158 | 282 | 252 | 0 | 0 | 0 |
| Charges exceptionnelles | 12 | 130 | 0 | 0 | 10 | 10 |
| Résultat exceptionnel | 146 | 152 | 252 | 0 | (10) | (10) |
| Participation des salariés | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 30 |
| Impôts sur les bénéfices | 0 | 70 | 70 | 70 | 80 | 80 |
| ***RESULTAT NET*** | ***270*** | ***440*** | ***387*** | ***304*** | 0,5 | 186,1 |

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260929-CC_2026_0209-DE

6.1.2. Budget prévisionnel d'investissements matériels de R&D (en

| | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **DEPENSES** | | | | | | |
| Immobilisations incorporelles | | | | | | |
| Immobilisations corporelles | 434 | 409 | 269 | 479 | 119 | 380 |
| Frais divers | | | | | | |
| TOTAL | 434 | 409 | 269 | 479 | 119 | 380 |
| **RECETTES** | | | | | | |
| Fonds propres/Autofinancements | 87 | 82 | | | | |
| Crédits | | | 54 | 96 | 23,8 | 76 |
| Ressources publiques (envisagées) | 347 | 327 | 215 | 383 | 95,2 | 304 |
| TOTAL | 434 | 409 | 269 | 479 | 119 | 380 |

Descriptif du programme d'investissements de R&D envisagé :

Le CEVA compte poursuivre ses investissements dans les prochaines années et a budgété les investissements suivants dans sa feuille de route à 5 ans (** intégrant les investissements dans le cadre du CPER BIOALTERNATIVES et le FEDER) :

**Détail des équipements dans BIOALTERNATIVES**

A date, le montant des investissements dans la cadre du CPER ont été estimés à 530 427 K€, sur les 531Ke de budget initial, sur les 2 prochaines années. La réunion de lancement organisée en septembre 2022 a permis de présenter l'ensemble des partenaires et d'éclaircir les objectifs du projet. **Il est néanmoins important de souligner que les investissements qui figurent dans la maquette définitive du CPER** ont dû être mis en place dès 2020/2021 pour le CEVA, afin de répondre aux besoins des projets collaboratifs et au déploiement de l'activité. D'autres sources de financement ont par ailleurs également été trouvées, notamment pour le bateau et le chaland en aluminium (Plan de relance France Agrimer) ou la station de retraitement des eaux (AELB/CRB). La partie précédente (6.1.2) intègre bien les derniers investissements envisagés).

**Maquette initiale du CPER (version finale présentée par UBO/UBS) :**

| Établissements | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | Montants en k€ |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Total CEVA | 87 | 125 | 378 | 385 | | 255 | 100 | 1330 |
| Total Centres techniques | 443 | 1617 | 1246 | 779 | 0 | 255 | 100 | 4440 |
| Total Projet | 3007 | 3538 | 2257 | 1557 | 428 | 581 | 192 | 11508 |

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260929-CC_2026_0209-DE

## 6.2. Budget et tableau de bord prévisionnel détaillé par grandes activités

### 6.2.1. Tableau de bord par grandes activités et indicateurs financiers

| | | | 2024 | | 2025 | | 2026 | | 2027 | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | Dépenses (en K€) | RH (ETP) | Dépenses (en K€) | RH (ETP) | Dépenses (en K€) | RH (ETP) | Dépenses (en K€) | RH (ETP) |
| Grandes activités* (hors programme d'investissements | Prospective, animation et diffusion technologique (à caractère collectif) | | 296 | 3,21 | 296 | 3,21 | **296** | 3,21 | **296** | 3,21 |
| | | Veille et activités à caractère prospectif et stratégique sur une thématique donnée | 77 | 0,93 | 77 | 0,93 | 77 | 0,93 | 77 | 0,93 |
| | | Animations techniques menées par le CIT ou en collaboration avec les partenaires stratégiques | 48 | 0,47 | 48 | 0,47 | 48 | 0,47 | 48 | 0,47 |
| | | Diffusion technologique menée par le CIT | 65 | 0,76 | 65 | 0,76 | 65 | 0,76 | 65 | 0,76 |
| | | Réseaux et contributions aux politiques publiques | 106 | 1,05 | 106 | 1,05 | 106 | 1,05 | 106 | 1,05 |
| | Sensibilisation/émergence/structuration de projets et conseils technologiques (à caractère individuel) | | 150 | 1,57 | 150 | 1,57 | **150** | 1,57 | **150** | 1,57 |
| | Ressourcement et R&D propre (*yc. Projets Carnots*) | | 250 | | 250 | | **250** | | **250** | |
| | Recherche collaborative | | 595 | | 650 | | **604** | | **574** | |
| | Prestations / Activités facturées | | 1 134 | | 1 223 | | **1440** | | **1470** | |
| | | R&D (contrats « CIR compatibles ») | 466 | | 538 | | 600 | | 630 | |
| | | Formations | 61 | | 58 | | 80 | | 80 | |
| | | Autres prestations | 607 | | 627 | | 760 | | 760 | |
| | Autres | | 62 | | 40 | | **60** | | **60** | |
| | **TOTAL** | | 2 487 | | 2 609 | | **2800** | | **2800** | |
| Fonctions supports/frais indirects | | | | | | | | | | |

| Indicateurs financiers (hors investissements) | Cible 2023 | Cible 2024 | Cible 2025 | Cible 2026 | Cible 2027 |
|---|---|---|---|---|---|
| Financements publics / total des produits d'exploitations du CIT (%) | 40% | 35% | 35% | 33% | 30% |
| Financement Région (dont FEDER) / total des produits d'exploitations du CIT (%) | 20% | 15% | 10% | 15% | 15% |
| Chiffre d'affaires facturé (dont cotisations) (en k€) | 2 699 | 2 756 | 2 868 | 2800 | 2800 |
| Résultat net (en k€) | 440 | 387 | 304 | 0,5 | 186,1 |
| Nombre d'ETP | 26,85 | 27,8 | 28,2 | 28,6 | 28,6 |
| Masse salariale (en k€) | 1631 | 1 673 | 1 716 | 1885 | 1906 |

### 6.2.2. Budget prévisionnel annuel des missions partagées par les CIT membres d'ACT food

Dans le cadre du plan d'actions collectif, les membres d'ACT food consacreront au minimum 15% de leur subvention régionale à ces projets collectifs répartis en 4 enjeux opérationnels.

Les membres d'ACT food et la fédération consacreront au minimum 250 450 € de leur ACI à ces missions collectives chaque année.

### 6.2.3. Modalités d'intervention des collectivités territoriales

Les contributions financières des collectivités territoriales interviendront sur la base des montants indicatifs figurant dans les tableaux budgétaires présentés en annexes 2 et 3, qui feront l'objet d'une sollicitation spécifique auprès de chaque financeur concerné et seront engagées via des conventions de

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260929-CC_2026_0209-DE

financement conclues et signées par projet avec le CIT. Ces conventions s'appuieront sur le détail des actions à mener, le montant et les natures des dépenses.

Les conventions de chaque collectivité territoriale partenaire seront adressées pour information à la Région, chef de file.

### 6.3. Obligations comptables et dispositions diverses

Le CIT s'engage, sur la base d'une comptabilité analytique, à réaliser un suivi détaillé de ses dépenses et recettes, comprenant notamment :

- un relevé des dépenses et des recettes, par poste et par action en correspondance aux grandes activités du CIT,
- un relevé valorisant les apports en nature dont il bénéficie éventuellement pour ses grandes activités et détaillant les modalités retenues pour le calcul de cette valorisation[2].

Le CIT s'engage à fournir à ses financeurs chaque année l'ensemble des documents suivants :

- les comptes-rendus des instances de gouvernance,
- une copie certifiée de son budget et des comptes des exercices comptables, ainsi que tous les documents utiles faisant connaître les résultats de son activité (L. 1611-4 CGCT),
- un rapport annuel d'activités (format type en annexe 5).

Le CIT s'engage également à fournir à ses financeurs chaque année les documents suivants, en cas de modifications ou d'évolutions :

- les statuts,
- les conventions de partenariats,
- la liste de ses membres et administrateurs.

Par ailleurs, conformément à l'article L.1612-4 du Code de Commerce, si le CIT a perçu dans l'année, de l'État ou de ses établissements publics ou des collectivités locales (toutes subventions et toutes collectivités confondues) un montant de subvention égal ou supérieur à 153 000 €, elle est tenue :

- de nommer un commissaire aux comptes agréé, ainsi qu'un suppléant,
- d'établir des comptes annuels comprenant un bilan, un compte de résultat et une annexe,
- de publier ces comptes ainsi que le rapport du commissaire aux comptes, sur le site internet de la Direction de l'information légale et administrative.

**Dans ce cas, le CIT transmettra à ses financeurs le rapport du commissaire aux comptes concomitamment à l'envoi des documents comptables ci-dessus exigés.**

Le CIT s'engage à remplir toutes ses obligations à l'égard des organismes fiscaux et sociaux et à respecter les dispositions législatives et réglementaires concernant son personnel.

**Fait en 4 exemplaires, à Rennes, le**

---

2 Cette valorisation doit, dans la mesure du possible, s'établir au prix du marché.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260929-CC_2026_0209-DE

**POUR LE CEVA,**
**Le Président,**

**Monsieur Gilles PAGNY**

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260929-CC_2026_0209-DE

**POUR LANNION TREGOR COMMUNAUTE,**
**Le Président,**

**Monsieur Gervais EGAULT,**

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260929-CC_2026_0209-DE

**POUR LE DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR,**
**Le Président du Conseil départemental,**

**Monsieur Christian COAIL**

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260929-CC_2026_0209-DE

**POUR LA REGION,**
**Le Président du Conseil régional,**

**Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD,**
**Et par délégation,**

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260929-CC_2026_0209-DE

# Annexes

## Annexe 1 : Glossaire

| | |
|---|---|
| **ACI** | Animation et Conseil en Innovation<br>Prospective, animation et diffusion technologique à caractère collectif et sensibilisation, conseil et accompagnement de projets d'innovation. |
| **ANR** | Agence Nationale de la Recherche |
| **CDT** | Cellule de Diffusion Technologique<br>Structure d'interface qui offre aux PME une assistance dans la définition de leurs besoins, par une approche globale prenant en compte leur développement technologique, mais également leur stratégie d'entreprise, leur gestion de projet, ..., en s'appuyant sur des réseaux de compétences (laboratoires de recherche, lycées professionnels, living labs, ...). Elle consiste en des activités de diagnostic et de conseil, la CDT ne disposant pas de moyens analytiques et technologiques. |
| **CIT** | Centre d'Innovation Technologique<br>Structure complémentaire de la recherche publique au sein du dispositif de transfert de technologie vers les filières économiques. Il apporte une contribution majeure au développement économique et au déploiement de l'innovation sur le territoire breton, d'une part en s'attachant à la résolution des questions scientifiques et techniques posées par les entreprises, et d'autre part en contribuant à la valorisation de la recherche publique. |
| **COM** | Convention cadre d'Objectifs et de Moyens |
| **CPER** | Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027<br>Document par lequel l'Etat et une Région s'engagent sur la programmation et le financement pluriannuels de projets importants d'aménagement du territoire. |
| **CRT** | Centre de Ressources Technologiques<br>Tout comme la CDT, il assure une assistance auprès des entreprises via des activités de diagnostic et de conseil, mais sa mission première et essentielle est la réalisation de prestations technologiques, grâce à des moyens techniques et humains propres. |
| **DIS** | Domaine d'Innovation Stratégique<br>Domaines différenciants argumentés, pour lesquels la Bretagne a des « atouts comparatifs » à l'échelle internationale – avérés ou potentiels – et qui auront un « effet d'entrainement » pour l'économie bretonne. Un DIS croise marchés en croissance et enjeux de développement des secteurs économiques bretons – socle ou en émergence – dynamique d'entreprises innovantes, expertise de recherche publique et de formation. Il répond aussi à des enjeux sociétaux identifiés à l'échelle européenne et/ou spécifique au territoire breton. |
| **EPCI** | Etablissement Public de Coopération Intercommunale |
| **ETP** | Equivalent Temps Plein |
| **FEDER** | Fonds Européen de Développement Régional |
| **PFT** | Plates-Formes Technologiques<br>Structure située dans des établissements d'enseignement professionnels ou de technologie, qui met ses équipements et compétences au service des entreprises dans le cadre de leur mission pédagogique. |
| **PME** | Petite et Moyenne Entreprise |
| **PUI** | Pôle Universitaire d'Innovation |
| **S3** | Smart Specialization Strategy – Stratégie de recherche et d'innovation 2021-2027<br>Chaque Région doit concentrer ses ressources sur les domaines d'innovation pour lesquels elle a les meilleurs atouts par rapport aux autres régions européennes. Dans toute l'Europe, les administrations, les entreprises, les centres de recherche et les universités ont donc collaboré pour identifier au sein de leur région les secteurs d'activité dont le potentiel de croissance est le plus prometteur. |
| **SATT** | Société d'Accélération du Transfert de Technologies<br>Regroupement d'équipes de valorisation de sites universitaires visant à transférer les résultats issus de la recherche académique vers le monde économique. |
| **SRTES** | Stratégie Régionale des Transitions Economique et Sociale 2023-2027 |

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260929-CC_2026_0209-DE

## Annexe 2 : Budget prévisionnel annuel par grandes activités po[illegible] période 26-27

| | | | DEPENSES (k€) | RECETTES (k€) | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | Facturation | Autofinancement | Financements publics |
| Grandes activités* (hors programme d'investissements | Prospective, animation et diffusion technologique (à caractère collectif) | | 294 | | | 294 |
| | | Veille et activités à caractère prospectif et stratégique sur une thématique donnée | 72 | | | 72 |
| | | Animations techniques menées par le CIT ou en collaboration avec les partenaires stratégiques | 55 | | | 55 |
| | | Diffusion technologique menée par le CIT | 69 | | | 69 |
| | | Réseaux et contributions aux politiques publiques | 98 | | | 98 |
| | Sensibilisation/émergence/structuration de projets et conseils technologiques (à caractère individuel) | | 144,5 | | | 144,5 |
| | Ressourcement et R&D propre | | 250 | | 87 | 163 |
| | Recherche collaborative | | 589 | | 328 | 261 |
| | Prestations / Activités facturées | | 1 455 | | | |
| | | R&D (contrats « CIR compatibles ») | 615 | | | |
| | | Formations | 80 | | | |
| | | Autres prestations | 760 | | | |
| | Autres | | 60 | | | |
| | **TOTAL** | | **2 800** | | **415** | **862,5** |
| Fonctions supports/frais indirects | | | | | | |

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260929-CC_2026_0209-DE

**Annexe 3 : Répartition prévisionnelle annuelle des financements publics attendus pour la période 26-27**

| | Europe | Etat | Région | Départements | LTC | TOTAL |
|---|---|---|---|---|---|---|
| ACI<br>*(dont CPER)* | | | 166 500 €<br>*25 000 €* | 232 000 € (22)<br>*25 000 €* | 40 000 €<br>*25 000 €* | **438 500 €**<br>***75 000 €*** |
| Ressourcement | 75 000 € | 62 697 € | 25 000 € | | | **162 697 €** |
| Investissements de R&D<br>*(dont CPER)* | 99 800 €<br>*16 448 €* | | 99 800 €<br>*8 224 €* | 24 950 € (22)<br>*4 112 €* | 24 950 €<br>*4 112 €* | **249 500 €**<br>***32 896 €*** |
| Projets collaboratifs | 150 000 € | 10 535 € | 80 000 € | | 20 000 € | **260 535 €** |
| CIMAV | | 15 014 € | 67 662 € | 13 325 € (22)<br>7 586 € (35)<br>10 676€ (56) | | **114 263 €** |
| ITAI | | 82 500 € | | | | **82 500 €** |
| **TOTAL** | **324 800 €** | **170 746 €** | **438 962 €** | **288 537 €** | **84 950 €** | **1 307 995 €** |

Pour rappel, les montants des collectivités territoriales présentés dans les tableaux budgétaires en annexes 2 et 3 sont indicatifs et maximum. Ils devront faire l'objet d'une sollicitation spécifique auprès de chaque financeur et seront accordés au vu du budget de la collectivité concernée. Les conventions financières conclues et signées par projet avec le CEVA préciseront le détail des actions à mener, le montant accordé et les natures des dépenses.